

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023 DE TERRITOIRE
D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ÉDITORIAL.....	3
TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE : ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !.....	4
L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRES	5
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023.....	6
2023 VUE PAR LES ÉLUS	8
ÉTAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES AU 31.12.2023	10
ÉLECTRIFICATION	11
La concession d'électricité.....	12
Le patrimoine de la concession.....	13
Activité du pôle électrification	14
ÉCLAIRAGE PUBLIC	15
Les travaux et la maintenance	16
Avancement du programme de rénovation énergétique.....	17
Quelques réalisations.....	18
GAZ	19
La compétence gaz.....	20
Schéma Directeur Gaz.....	21
CO'METH 47 : un programme le développement d'un gaz vert et local	22
MOBILITÉS DURABLES	23
La mobilité électrique.....	24
Mobive en Lot-et-Garonne.....	25
La mobilité au BioGNV	26
ÉNERGIES RENOUVELABLES	27
Chaleur renouvelable.....	28
Électricité photovoltaïque	29
Rénovation énergétique des bâtiments publics.....	30
LE FONCTIONNEMENT DE TE 47	31
Vos élus	32
Activité du pôle juridique.....	34
La communication	35
Budget général du syndicat en 2023	36
L'équipe et les moyens.....	38
Organigramme des services de TE 47	40
NOUVELLES ACTIONS TE 47	41
Plan de corps de rue simplifié (PCRS)	42
Innovation et performance	44
SEM AVERGIES	45
Activité de la Sem AVERGIES.....	46

ÉDITORIAL

Comme chaque année à la même période, nous vous livrons les chiffres de l'année passée, traduction de la riche activité de votre syndicat d'électricité et d'énergie au service du territoire du Lot-et-Garonne et en particulier de ses communes.

L'année 2023, a été particulièrement riche, avec nombre de décisions importantes qui illustrent la diversité des thèmes que nous avons traités, et des méthodes employées.

Pour ne citer que les principales dont vous en trouverez les détails dans les pages suivantes, la validation de lancement de la construction du futur bâtiment des services de TE47, l'élaboration du Plan de Corps de Rue Simplifié, la rénovation énergétique des bâtiments et l'accompagnement des communes soumises au décret tertiaire, la mobilité électrique et Bio GNV, le développement des énergies renouvelables, le soutien financier à la SEM Avergies dont je félicite le dynamisme et la réussite...

Ces objectifs et résultats ne seraient pas possibles sans l'engagement et le professionnalisme des équipes de TE 47 que je tiens à remercier, tout comme mes confrères élus pour leur investissement sans faille.

Pour terminer cette introduction comment ne pas dire un mot sur l'anniversaire des 70 ans de notre syndicat. Ce 27 juin 2023 par la présence de l'ensemble des représentants des institutions de



notre département, par la qualité des intervenants et du programme proposé et bien sûr par votre présence nombreuse, nous étions près de 300 pour marquer cet événement. Cette journée fut une réussite et fortement appréciée.

Avec l'exécutif et l'ensemble du personnel, nous y voyons un signe fort de l'importance et la reconnaissance que vous portez à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne. Merci à toutes et tous.

Jean-Marc Causse,
Président de Territoire d'Énergie
Lot-et-Garonne



TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE, ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

 **319 communes réparties**
en 7 Commissions Territoriales d'Énergie (CTE) et 5 communes urbaines

 **58 élus**
au Comité Syndical

52 agents
composant l'équipe administrative et technique

210 335 usagers
HTA et BT
9 478 producteurs
d'énergie

Crée en 1953, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des **319 communes de Lot-et-Garonne**. **Unique autorité organisatrice du service public de l'électricité**, TE 47 est devenu en 70 ans un **acteur majeur de l'aménagement énergétique du territoire** et œuvre au quotidien pour répondre au mieux aux besoins des usagers et accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets.

Électrification (319 communes)

Compétence obligatoire. TE 47 veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de distribution d'électricité sur tout le Lot-et-Garonne. En tant qu'unique autorité organisatrice et concédante, il assure le contrôle de la concession confiée à Enedis pour la distribution et à EDF pour la fourniture au tarif réglementé de vente et réalise sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique.

Réseaux de chaleur ou de froid (18 communes)

Compétence optionnelle. TE 47 assure, aux lieu et place de ses membres qui lui transfèrent la compétence, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation d'infrastructures de production, de distribution et de fourniture de chaleur ou de froid, en particulier d'origine renouvelable, ainsi que la représentation et la défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les délégataires éventuels de service public.

Mobilités durables (110 communes)

Regroupe 3 compétences optionnelles : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (110 communes), Infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules (2 communes) et Infrastructures de ravitaillement en hydrogène de véhicules.
TE 47 assure la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des infrastructures sur le territoire des communes lui ayant transféré une ou plusieurs des 3 compétences.

Gaz (145 communes)

Compétence optionnelle. TE 47 exerce le contrôle de la concession gaz des communes desservies en gaz lui ayant transféré cette compétence. Il agit pour le développement du gaz en Lot-et-Garonne, en réalisant, à la demande des communes, des études de faisabilité pour de nouvelles dessertes ou des extensions.

Éclairage public (266 communes)

Regroupe 3 compétences optionnelles : Éclairage Public (266 communes), Signalisation Lumineuse Tricolore (60 communes) et Éclairage des Infrastructures Sportives (98 communes). TE 47 assure la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des équipements et réseaux sur le territoire des communes lui ayant transféré une ou plusieurs des 3 compétences.

LES ACTIVITÉS CONNEXES

Le Syndicat exerce d'autres activités accessoires dans les domaines connexes aux compétences qui lui sont transférées :

- dans les **domaines de l'énergie** et des compétences optionnelles : maîtrise de la demande énergétique et rénovation énergétique, utilisation rationnelle de l'énergie et optimisation de l'exploitation de systèmes énergétiques, production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité, chaleur), achat et la gestion de l'énergie.
- dans les **domaines des télécommunications** : enfouissements coordonnés des réseaux, assistance au déploiement d'infrastructures de réseaux Très Haut Débit.
- dans la **mise en commun de moyens et la mise en œuvre d'actions communes** : possibilité d'adhésion à un autre Établissement Public de Coopération Intercommunale, possibilité de participation à une Société Publique Locale (SPL) ou d'Économie Mixte (SEM), possibilité de participation ou de coordination de groupements d'achats (en particulier un groupement régional dédié à l'achat d'énergie et un groupement départemental dédié à la rénovation énergétique et portage d'actions en lien avec l'information géographique.)

L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRES



GAZ

66 communes
desservies en gaz naturel

1 075 km
de réseau de gaz naturel

et **2 communes**
desservies en gaz propane

1 012 GWh
acheminés dont **3,7 GWh**
en gaz propane

28 000
clients raccordés
dont **250** en gaz propane

17,4 km
de réseau propane



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Interventions sur
8 027 points lumineux
en maintenance

341 ordres
de services travaux

5 615 754 € TTC
de travaux

526 devis émis

3 400 points
lumineux **renovés**

657 443 €
d'interventions de maintenance
préventive et curative



ÉLECTRIFICATION



18 091 km
de réseau électrique

8 305 km de réseau HTA
9 786 km de réseau BT



210 335 usagers
HTA et BT

56 opérations
de sécurisation

5 326 993 € TTC
de travaux de renforcement

543 certificats
d'urbanisme

23 opérations
d'effacement de réseau

154 opérations
de desserte



Montant total
d'investissement
ER et TELECOM :

12 869 606 € TTC

841 permis
de construire

230 déclarations
préalables

81 opérations
de renforcement

57 permis
d'aménager



ÉNERGIE

211 membres
pour la CATE (Convention d'Accompagnement à la Transition
Énergétique)

178 membres
du groupement de commandes
EnR-MDE

3 réseaux de chaleur

12 centrales
PV en fonctionnement



464 MWh
de production
photovoltaïque

27 GWh cumac
de CEE valorisées
principalement dans le cadre
de travaux EP

2,7 GWh
d'énergie renouvelable



MOBILITÉS DURABLES



106 bornes
de recharges normales
+7 installées en 2023

2 stations
bioGNV ouvertes

8 bornes
de recharges rapides
+2 installées en 2023

2 stations
bioGNV en projet

20 138 sessions
de charge en 47

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023



ÉNERGIES RENOUVELABLES

16 Février 2023 – Séminaire sur la méthanisation au stade ARMANDIE

A l'occasion du séminaire « Méthanisation, vers un département exportateur de gaz vert » organisé le jeudi 16 février 2023 à Agen par Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne et la Sem AVERGIES, les acteurs institutionnels et les agriculteurs porteurs de projets, réunis dans la nouvelle tribune Ferrasse du stade Armandie, ont pu échanger et débattre sur cette filière en plein développement sur le département.



MOBILITÉS DURABLES

03 avril 2023 – Le premier superchargeur du réseau Mobive à DAMAZAN

TE 47 a choisi d'implanter son premier superchargeur EVBox Troniq Modular du réseau Mobive à proximité de la sortie d'Autoroute et au cœur de la ZAC de la confluence à Damazan sur la station publique à énergie positive. Cette station distribue du BioGNV issu de la méthanisation agricole du département et est abritée par une ombrière solaire photovoltaïque qui permet d'alimenter la station en électricité renouvelable. L'inauguration a eu lieu le 3 avril 2023.



FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

24 mai 2023 – Signature de la convention NEO TERRA : demain devient possible !

A l'occasion des Assises Européennes de la Transition Énergétique, les présidents des syndicats d'énergies membres de TENAQ ont officialisé la signature de la convention de partenariat Néo-Terra.

Prenant la forme d'une feuille de route, Néo Terra pose les grandes orientations pour réaliser la transition énergétique, agricole et écologique en Nouvelle-Aquitaine. Par cette convention, la Région reconnaît les Syndicats d'énergie comme les pilotes du changement à l'échelle de leur territoire et place ainsi les collectivités territoriales au cœur de l'action de la politique écologique en leur donnant les moyens d'agir localement.



COMMUNICATION

27 juin 2023 – 70 ans d'Énergie : une vision positive de l'avenir !

A l'occasion de ses 70 ans, TE 47 a organisé à AGEN AGORA une après-midi dédiée à des conférences et des discussions autour des énergies renouvelables. 3 tables rondes sont venues ponctuer cette après-midi qui s'est achevée autour d'un verre de l'amitié. (Plus de détails en page 35).





FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

05 octobre 2023 – 1^{er} Salon de la Prévention, de la Sécurité et de la Santé sur les chantiers

TE 47 en partenariat avec GRDF et Enedis, a organisé dans ses locaux son 1^{er} salon de la prévention, de la sécurité et de la santé sur les chantiers. Cet événement s'est inscrit dans le cadre d'événements organisés pour les 70 ans du syndicat. Objectif : sensibiliser les différents acteurs publics et privés et diminuer le nombre de dommages aux biens et aux personnes.



CHALEUR RENOUVELABLE

30 novembre 2023 – Inauguration du réseau de chaleur d'AIGUILLON

Alimentée par des plaquettes forestières récoltées dans un rayon de 50 km, une chaudière biomasse de 1000 kW alimente plus de 90 % des consommateurs raccordés sur les 1,5 km du réseau de chaleur qui dessert la mairie, le cinéma, l'espace jeunes, 2 écoles, la caserne de pompiers, l'EHPAD, la cité scolaire et les locaux de la communauté de communes. Le réseau de chaleur Biomasse d'Aiguillon est le plus long réseau de chaleur exploité par TE 47 sur le département. Il a été inauguré le jeudi 30 novembre 2023 en présence de l'ADEME. Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne et de Monsieur GIRADI, Maire d'Aiguillon.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

09 novembre 2023 – Une subvention du FONDS VERTS

Le FONDS VERT est un dispositif inédit mis en œuvre par l'État pour accélérer la transition écologique dans les territoires. À ce titre, une subvention d'un montant de 573 000 € a été attribuée à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne par les services de l'État pour la réalisation de la rénovation de l'éclairage public sur 26 communes.



ÉLECTRIFICATION

12 décembre 2023 – Embellissement poste de transformation - PONT-DU-CASSE

Fin 2022, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne a lancé, en partenariat avec Enedis, son premier appel à projets pour financer l'embellissement de postes de transformation HTA/BT auprès des communes du Lot-et-Garonne. Les dossiers de 14 communes sur les 50 candidates ont été retenus par le jury composé d'élus et agents de TE 47 et ENEDIS. Le poste de la commune de Pont-du-Casse a été un des premiers de cette première session à être finalisé et inauguré. Il a été embelli par Olivier Lambert, passionné de création artistique et avec des années d'expérience à son actif.



2023 VUE PAR LES ÉLUS

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SUR LA COMMUNE DE BRAX

La Commune de Brax est accompagnée depuis plus de 14 ans par Territoire d'Énergie, dans la conduite de ses projets en matière de rénovation énergétique.

Soucieux de mener des actions ciblées et efficaces, contraints par nos budgets, et parfois perdus dans la pluralité des solutions et natures de travaux à entreprendre, nous savons pouvoir nous appuyer sur les compétences et l'expertise des économistes de flux du Syndicat.

Convaincu des atouts de la mutualisation, le Conseil Municipal a décidé de souscrire en 2017 au Groupement de Commandes pour l'achat d'énergies et de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Nous avons ainsi bénéficié de tarifs compétitifs en gaz et en électricité sur les marchés 2019-2022, renouvelé pour la période 2023-2026. Cela nous a permis de

traverser de manière raisonnable, les hausses du coût des énergies.

Dans le cadre du Décret Tertiaire, au travers de la Convention d'Accompagnement à la Transition Énergétique (CATE) passée en 2022, la Commune a été accompagnée dans la déclaration des consommations de ses bâtiments sur la plateforme OPERAT avant 2023. Dans le même temps, et afin d'affiner la connaissance de son patrimoine et pouvoir prioriser les actions, la Commune a fait réaliser cette même année, les audits énergétiques de 4 de ses bâtiments par le bureau d'étude Energio. La commande passée dans le cadre de la convention CATE a par ailleurs été financée à 50 % par TE47.

En parallèle, à l'occasion de la réfection du parking du Centre Commercial, la Commune de Brax, au cœur du développement économique de l'Agglomération d'Agen, a pu bénéficier

de la pose d'une borne de recharge pour véhicule électrique du réseau Mobive et a pu installer une ombrière photovoltaïque avec la Sem AVERGIES, produisant l'équivalent de la consommation de 80 foyers.

Aujourd'hui, la Commune souhaite développer le monitoring énergétique, visant à collecter les données de consommation et, au-delà, à développer la gestion automatisée des sources de consommation que sont l'éclairage et le chauffage. Mais elle souhaite avant tout mener une réflexion globale sur le Groupe Scolaire qui date des années 70 et sur lequel il y a lieu de travailler tant en matière d'isolation que de régulation et pilotage, pour en réduire les consommations énergétiques et en améliorer le confort d'été.



Joël PONSOLLE
Maire de BRAX

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À MONBAHUS

Dans le cadre d'un projet global de réaménagement de la place du centre du village, le Conseil Municipal a souhaité mettre en valeur les bâtiments publics existants : à savoir la halle, l'église et un nouveau monument aux morts. Une réflexion pour un meilleur éclairage de la place adjacente a été menée en concertation avec l'architecte, TE 47 et les conseillers municipaux.

L'accompagnement du technicien de TE47 a été utile notamment en nous présentant des simulations d'éclairage mettant en valeur les bâtiments publics nous montrant un aperçu

avant travaux. Cela nous a d'ailleurs permis de choisir la couleur de l'éclairage.

Le projet d'éclairage étant en LED, celui-ci ne consomme pas beaucoup d'énergie, un avantage apprécié des élus et des administrés.

TE 47 s'est occupé d'installer une borne foraine, très appréciée lors de l'accueil des exposants de marchés gourmands, les fêtes du village etc. Une belle réalisation très bien réfléchie.

Les élus ont fortement apprécié leurs participations aux réunions de chantier pour les travaux de la place.

En cours de chantier, les élus ont pensé également à équiper la commune d'une borne de recharge pour véhicules électriques, ce qui a été fait par TE 47, et rend depuis quelques services de dépannages, même si nous pensons que le coût de la recharge pourrait être amélioré.

Nous sommes très satisfaits des prestations réalisées. Les retours des administrés sur la mise en valeur de la place sont très positifs, certains nous ont même dit que « Monbahus est plus beau la nuit que le jour ».



Jean-Marie GARY
Maire de MONBAHUS

UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET À DAMAZAN

2023 fut pour la Commune de DAMAZAN, une année particulièrement riche en événements : le mandat sénatorial de Michel MASSET, ancien Maire de Damazan, l'oblige à mettre un terme à l'ensemble de ses mandats locaux ; j'ai été élu par mes pairs 1^{er} magistrat de la commune.

Plusieurs opérations initiées par mon prédécesseur ont permis d'obtenir d'importantes et nécessaires baisses de consommation (groupement de commande, coupure nocturne de l'éclairage public...)

Depuis le début de mon mandat, le remplacement de tous les points énergivores de l'éclairage public du village par un éclairage LED augure des économies financières attendues à court ou moyen terme.

Le développement croissant de la Zone d'Activité Economique impacte également les infrastructures. En effet au-delà des réseaux souterrains et de la voirie c'est aussi l'éclairage public qui bascule du classique en éclairage solaire.

Dans le cadre du programme RELUX 47, nous avons sélectionné la Salle Polyvalente, le Dojo et les Locaux Techniques pour réduire les consommations d'électricité et avoir un meilleur confort visuel.

L'opération COCON, mise en place pour l'isolation des combles des bâtiments du Groupe Scolaire, s'est soldée par le versement de plus de 16 000 € d'aide financière : « Tout vient à point pour qui s'est attendu... », merci les Certificats d'Économie d'Énergie !

Le Groupe Scolaire de DAMAZAN et le Centre de Loisirs ont, au même titre, bénéficié de travaux de chauffage (et de rafraîchissement pour le centre de loisirs). La réalisation de 10 sondes géothermiques et la nouvelle pompe à chaleur remplacent les systèmes de chauffage vétustes et gros consommateurs d'énergie fossile. Désormais c'est une solution d'énergie renouvelable d'origine locale et moins émettrice de gaz à effet de serre.

Enfin, nous avons signé une convention d'accompagnement à la transition énergétique avec TE 47.

Cette assistance précieuse nous a permis de réaliser des audits énergétiques sur les consommations des bâtiments communaux et nous avons engagé la démarche sur le Décret Tertiaire.

Nous considérons TE 47 comme le partenaire majeur en matière d'accompagnement et de suivi pour l'éclairage public de notre village. En effet grâce à son concours, son assistance et sa maîtrise d'ouvrage, toutes ces opérations vertueuses et porteuses d'économie financière ont pu être menées dans d'excellentes conditions.

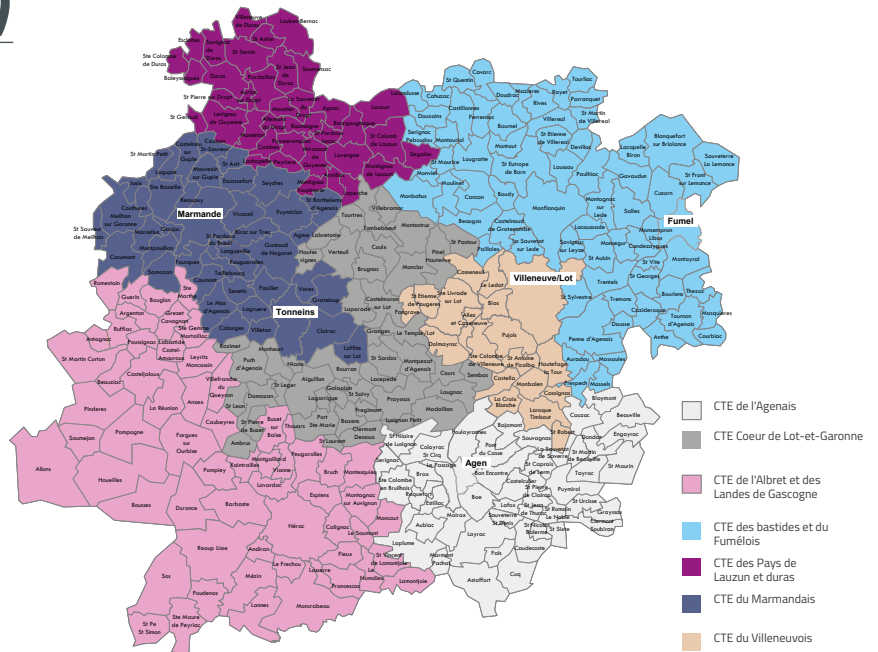


Séréna Michel
Maire de DAMAZAN

LES COMMISSIONS TERRITORIALES D'ÉNERGIE (CTE)

Depuis le 1^{er} mars 2020, le département est décomposé en 7 zones géographique qui épousent les contours des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération pour former les Commissions Territoriales de l'Énergie (CTE).

Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne souhaite maintenir une relation de proximité avec ses communes et ses adhérents, c'est pourquoi, 2 fois par an, TE 47 organise des réunions d'informations décentralisées dans chaque secteur, à destination des communes et des élus.



CTE	SESSION 1	Session 2
Agénais	15 juin 2023 à Estillac	10 novembre 2023 à Bajamont
Cœur de Lot-et-Garonne	06 juin 2023 à Saint-Pastour	14 novembre 2023 à Port-Sainte-Marie
Albret et Landes de Gascogne	14 juin 2023 à Andiran	06 décembre 2023 à Sainte-Marthe
Bastides et Fuméliois	01 juin 2023 à Cancon	16 novembre 2023 à Lacapelle-Biron
Pays de Lauzun et duras	26 mai 2023 à Saint-Pierre-sur-Dropt	08 novembre 2023 à Allemans-du-Dropt
Marmandais	30 mai 2023 à Marmande	15 novembre 2023 à Escassefort
Villeneuvois	05 juin 2023 à Bias	29 novembre 2023 à Casseneuil

Les thématiques abordées au cours de ces 2 sessions de réunions sur 2023 :

En matière d'électrification

- Embellissement des postes de transformation : lancement de l'appel à projets et retour sur les réalisations de l'année passée
- Programme de restructuration du réseau par Enedis sur des secteurs de faible qualité de l'électricité distribuée.
- Rappel des règles pour les demandes de branchements provisoires
- Nouvelles règles de financement pour les raccordements

En matière d'éclairage public

- Rénovation énergétique et Fonds Vert

En matière de Mobilité électrique

- Présentation des résultats du schéma directeur départemental de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE)

En matière de Chaleur renouvelable

- Information sur l'avancement du programme OCRe et des projets accompagnés (réseau de chaleur, chaudières bois énergie,...)

En matière de Photovoltaïque et d'Autoconsommation

- Financement de la rénovation énergétique associé à la mise en œuvre d'une centrale PV
- Structuration de l'autoconsommation collective

En matière de Rénovation énergétique du bâti public

- Lancement du programme ACTEE-Chêne et des aides associées pour la rénovation énergétique
- Présentation et avancement du programme RELUX pour la rénovation énergétique de l'éclairage des salles de grande hauteur
- Présentation du déroulement et du résultat d'un audit énergétique

En matière d'Achat d'énergie

- Candidatures pour l'adhésion au groupement d'achat d'énergie pour les marchés 2026-2028.

Au sujet de la Sem AVERGIES

- Présentation de projets portés par la Sem AVERGIES pour la production d'énergie renouvelable
- Information sur l'agrivoltaïsme

ÉLECTRIFICATION

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne, TE 47 est **maître d'ouvrage de travaux et contrôle l'activité des concessionnaires**.

Ce contrôle a pour objectif de garantir une **bonne qualité de l'énergie, l'entretien du patrimoine** concédé, de **favoriser les investissements** et d'être ainsi le **garant de la qualité** du service public concédé.





LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

LES INVESTISSEMENTS ET LES ACTIONS MENÉS POUR VOS COMMUNES

Sécurisation

56
opérations
10,1 km
de réseau BT sécurisés
2 121 589 € TTC
de travaux

Renforcement

81
opérations
12,3 km
de réseau BT renforcés
5 326 993 € TTC
de travaux

Dessertes et extensions

154
opérations
3 471 069 € TTC
de travaux

► **9 nouveaux postes**
créés

► **1,1 km**
de réseau HTA créés

► **18 km**
de réseau BT créés

► **1 671 dossiers**
d'autorisations
d'urbanisme instruites

Dissimulation de réseau de télécommunication

32
opérations
261 029 € TTC
de travaux

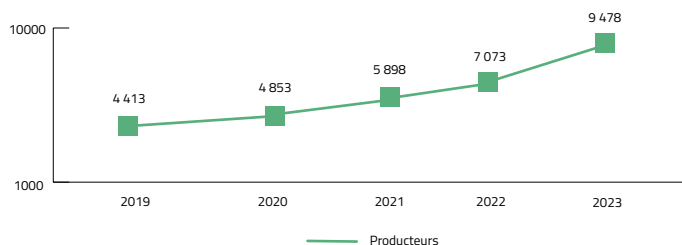
Dissimulation de réseau électrique

23
opérations
4,8 km
de réseau BT aérien déposé
1 688 931 € TTC
de travaux

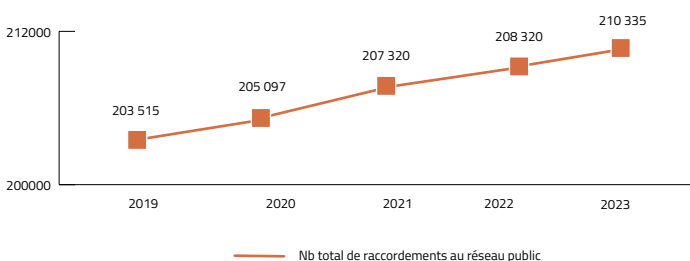
LES CLIENTS DE LA CONCESSION

Raccordements	2020	2021	2022	2023	Variation
Producteurs	4 853	5 898	7 073	9 478	+34 %
Nb de raccordements au réseau public	205 097	207 320	208 799	210 335	+0,7 %

Raccordements Producteurs



Nombre total de raccordements au réseau public



Qualité de fourniture	2022	2023	Variation
Clients mal alimentés*	2046	1 269	-38 %
Clients affectés par une coupure longue (>5h)	11 952	21 054	+76.2 %
Clients affectés par plus de 6 coupures longues (>3min)	158	3 095	+2 937 %

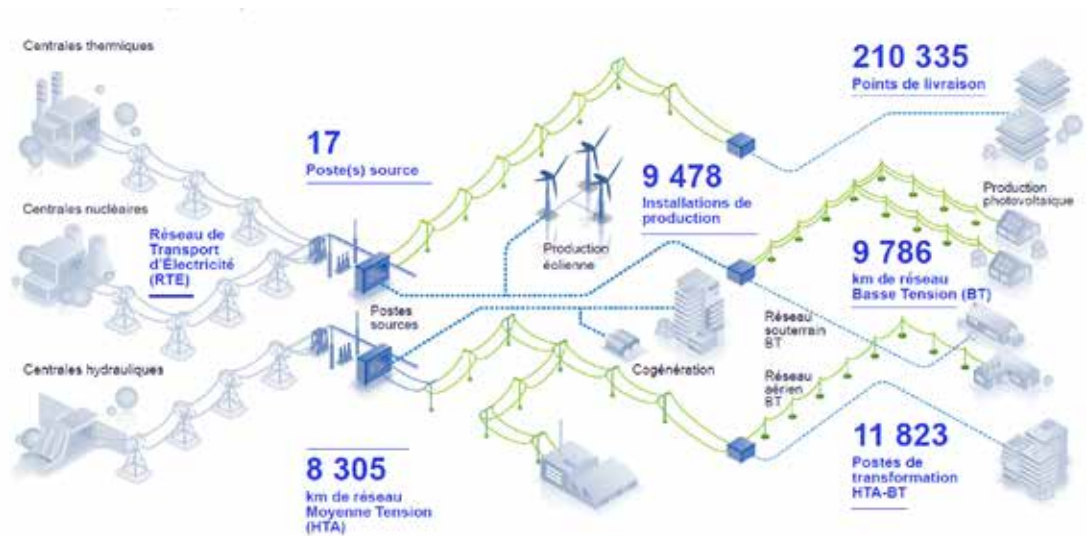
* En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale 230/400 V (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

En 2023, les usagers ont été plus fortement impactés qu'en 2022 par des coupures d'alimentation. En effet cinq événements climatiques non négligeables ont dégradé ce critère : un épisode de neige le 19 janvier 2023, deux événements orageux importants les 10 mars et 07 juillet 2023 et les tempêtes Ciaran du 02 au 03 novembre et Domingos du 04 au 05 novembre 2023.

Puissance des raccordements	2022	2023	Variation
Foyers raccordés en puissance < 36 kVa	205 445	206 979	+0,7 %
Foyers raccordés en puissance > 36 kVa	2 520	2 521	+0.0 %
Clients HTA	834	835	+0.1 %

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

LES CHIFFRES CLÉS AU 31/12/23



RÉSEAU HTA en ml

	2022	2023	Variation
Réseau souterrain	3 415 259	3 465 154	+1.5 %
Réseau torsadé	1 521	1 521	0.0 %
Réseau aérien nu	4 852 859	4 838 809	-0.3 %
Réseau total aérien	4 854 380	4 840 330	-0.3 %
Total réseau HTA	8 269 639	8 305 483	+0.4 %
Taux d'enfouissement HTA	41.3%	41.7%	+0.4 %

RÉSEAU BT en ml

	2022	2023	Variation
Réseau souterrain	2 413 245	2 494 554	+3.4 %
Réseau torsadé	6 993 125	7 012 454	+0.3 %
Réseau aérien nu	336 843	279 296	-17.1 %
Réseau total aérien	7 329 968	7 291 750	-0.5 %
Total réseau BT	9 743 213	9 786 304	+0.4 %
Taux d'enfouissement BT	24.8%	25.5%	+0,7 %

UNE OPÉRATION DE DESSERTE À LAMONTJOIE (ZAC LACABLANQUE)

Depuis 2023, Albret Communauté a engagé la réalisation sur le territoire de la commune de LAMONTJOIE, de sa 14ème Zone d'Activité (ZA) sur l'axe Lamontjoie - Condom.

Albret Communauté a donc fait appel au Pôle Electrification et Télécommunications de TE 47 pour réaliser la desserte électrique de la ZA de « LACABLANQUE ».

La phase étude de ce projet important d'un coût global de plus 207 000 Euros HT a été facilitée grâce à l'anticipation de l'opération, dès juin 2021, par les services de TE 47 et d'Albret Communauté.

Déploiement du réseau électrique intérieur de la ZA de « LACABLANQUE »



La seconde phase a été réalisée en coordination avec les travaux intérieurs à la ZA pilotés par Albret Communauté.

Elle consistait en la création au centre de la ZA d'un poste capable de délivrer une puissance électrique de 250KVA, puis la création d'un réseau Basse Tension souterrain de 440 mètres pour desservir chacun des 10 Lots prévus.

Poste HTA/BT implanté sur la ZAC



L'opération de desserte engagée en travaux, s'est déroulée en deux phases distinctes. Une première phase pour les travaux d'amenée du réseau électrique HTA jusqu'à la ZA de « LACABLANQUE ». Cette opération a été réalisée par TE 47 en coordination avec une opération de restructuration HTA réalisée par ENEDIS Lot-et-Garonne.

Pour TE 47, il s'agissait de réaliser une extension de 1300 mètres de réseau HTA souterrain en accotement de la route départementale D931.



Extrait du plan du projet mis en œuvre – une extension conséquente du réseau HTA nécessaire sur la D931

ACTIVITÉ DU PÔLE ÉLECTRIFICATION

L'année 2023 a été dense en mouvement de personnel pour le service électrification. Après le départ de 3 agents (cf page 38 et 39 – les mouvements de carrière et de personnel), TE 47 a recruté 4 agents pour renforcer l'équipe :



Pauline Marsaleix est arrivée en décembre 2023 en qualité d'Adjointe au responsable de pôle et chargé d'opérations électrification sur le Pays de la Vallée du Lot - secteur Sud-Ouest.



Ghislain François



Olivier Garin



Arsène Bonnard, a rejoint l'équipe en mars 2023 au poste de chargé d'opérations sur le Pays de la Vallée du Lot - secteur Nord Est.



Kévin Galaud a intégré l'équipe en juin 2023 au poste de chargé d'opérations électrification sur le Pays de l'Agenais.



Jean-Marc Bertrand

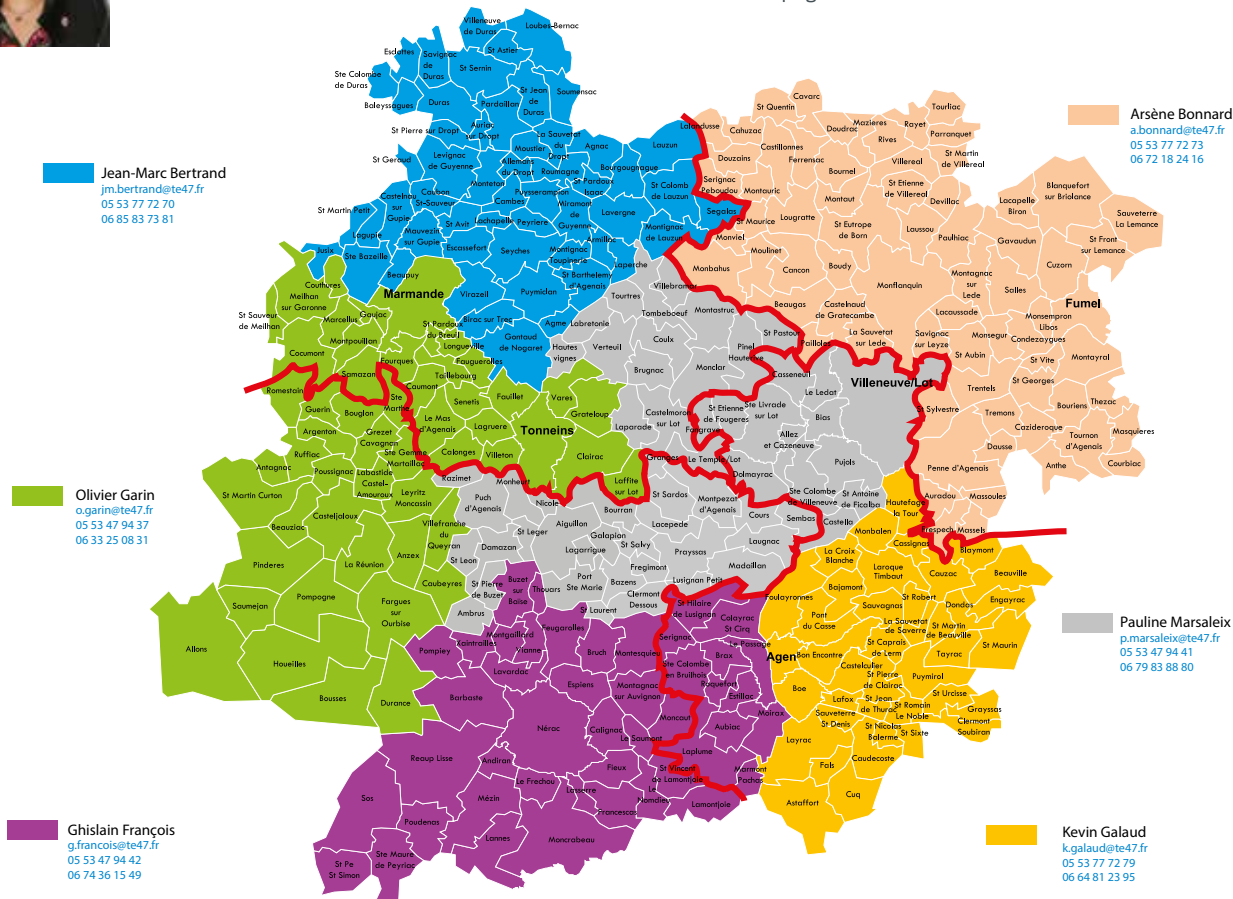


Najate Azougah arrivée en début d'année 2024 assure un soutien administratif aux chargés d'affaires travaux.

Ces changements ont inévitablement perturbé le traitement des opérations en cours sur 2023.

L'arrivée des nouveaux agents a permis de rééquilibrer les secteurs de chaque chargé d'affaires avec un service électrification désormais au complet pour pouvoir accompagner aux mieux les communes dans leurs projets de manière pertinente et efficace.

Chaque commune bénéficie d'un interlocuteur privilégié qui intervient selon le découpage du territoire suivant :



ÉCLAIRAGE PUBLIC

TE 47 exerce depuis 2014 **les trois compétences** optionnelles suivantes :
Éclairage Public (EP), **Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT)**
et **Éclairage des Infrastructures Sportives (EIS)**.
Les communes peuvent choisir de transférer une ou plusieurs
de ces compétences à TE 47 par voie de délibération.

Le transfert comprend **la maîtrise d'ouvrage
des investissements, la maintenance et
l'exploitation des installations** ainsi que
le fonctionnement des installations.

Au 31 décembre 2023, **266 communes** avaient
transféré leur **compétence EP** à TE 47
(soit 1 transfert en 2023), **98 la compétence EIS**
(soit 2 transferts en 2023) et **60 la compétence SLT**.





LES TRAVAUX ET LA MAINTENANCE

LES TRAVAUX



Dans le cadre de l'exercice de ses compétences EP, EIS et SLT, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne accompagne au quotidien les communes dans la réalisation de leurs projets, de la phase étude à l'achèvement des travaux. **Les projets, très diversifiés, portent notamment sur l'éclairage des lieux publics, la mise en valeur du patrimoine, l'installation de feux tricolores ou l'éclairage sportif en extérieur.** L'éclairage public a un rôle fonctionnel et sécuritaire mais également un impact sur la qualité de vie et la perception des espaces. En 2023, le service Éclairage Public a maintenu une activité importante avec une nouvelle hausse des travaux engagés (+20 % entre 2022 et 2023). Cette augmentation est due à l'engagement d'importants travaux de rénovation sur la commune de Tonneins pour plus de 1,15 millions d'euros TTC, sans quoi l'activité aurait été équivalente à celle de 2022. Comme les années précédentes, **les travaux de rénovation** sur le patrimoine d'éclairage public représentent la majorité des travaux engagés par les communes (**63 %** en 2023). Une hausse de 32 % des travaux de rénovation sur l'EP est à noter entre 2022 et 2023.

CHIFFRES CLÉS DE 2023

5 615 754 € TTC montant total des travaux |
 ► 1 832 263 € de travaux **neufs** |
 3 400 points lumineux rénovés |
 526 devis émis |
 341 ordres de service travaux

Catégorie de travaux	Nombre de devis réalisés	Montant devis réalisés (€ TTC)	Nombre de devis accordés	Montant devis accordés (€ TTC)	Contributions communales appelées ou estimées (€) *	Nombre d'OS étude exécution	Nombre d'OS Travaux
EIS	25	837 762,06 €	8	140 026,22 €	83 178,57 €	0	8
EIS (R)	42	1 395 920,18 €	17	256 111,26 €	128 055,63 €	0	17
EP	212	3 034 206,85 €	133	1 244 413,79 €	630 721,07 €	16	126
EP (HSA)	57	76 840,57 €	57	76 840,57 €	0,00 €	4	57
EP (PC)	36	159 733,82 €	33	137 550,06 €	41 870,95 €	0	33
EP (R)	113	4 304 330,53 €	69	3 405 107,19 €	1 810 585,41 €	14	68
SLT	41	1 008 148,53 €	24	355 705,35 €	198 692,00 €	0	23
Total général	526	10 816 943 €	341	5 615 754 €	2 893 104 €	34	332

R : Rénovation

HSA : Travaux de réparation pour les communes ayant choisi l'option HS / Accidents / Climat (intégralement pris en charge par TE 47)

PC : Points de commande (armoires) - Travaux de mise en conformité

* Somme des contributions appelées pour les travaux terminés et des contributions estimées pour les travaux en cours

OS : Ordre de Service

LA MAINTENANCE

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences (EP, EIS et SLT), TE 47 se charge également de la maintenance des installations.

La maintenance préventive, avec une périodicité fixée à 5 ans, comprend notamment la vérification du fonctionnement des installations et les petits ajustements nécessaires, le nettoyage des points lumineux et des armoires, le remplacement des sources lumineuses (sauf LEDS, stades et éclairages spécifiques tels que les projecteurs de mise en valeur), l'étiquetage des points lumineux (sauf sur façades).

En 2023, 18,1 % du parc a fait l'objet d'une maintenance préventive.

La maintenance curative comprend la mise en sécurité après accident, la recherche des défauts ayant provoqué les pannes, les réparations suite aux pannes rencontrées sur les points lumineux, les armoires de commande, ou les feux tricolores (remplacement du petit matériel). Lorsque les réparations sont insuffisantes, TE 47 pro-

pose aux communes de procéder à des travaux. En cas d'accidents graves ou de pannes importantes nécessitant une mise en sécurité, et en dehors des horaires d'ouverture du Syndicat, un numéro d'astreinte est mis à disposition des communes 24h/24 et 7j/7.

En 2023, la maintenance curative a représenté 1083 interventions sur 1707 points lumineux, supports de feux ou armoires.



COMMUNES

ayant transféré la compétence à TE 47



98 EIS



60 SLT



266 EP



Interventions sur **8 027 points lumineux** ou Points de Commande
6 320 en préventif
1 707 en curatif



657 443 € d'interventions de maintenance
302 826 € en préventif
354 617 € TTC en curatif

AVANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

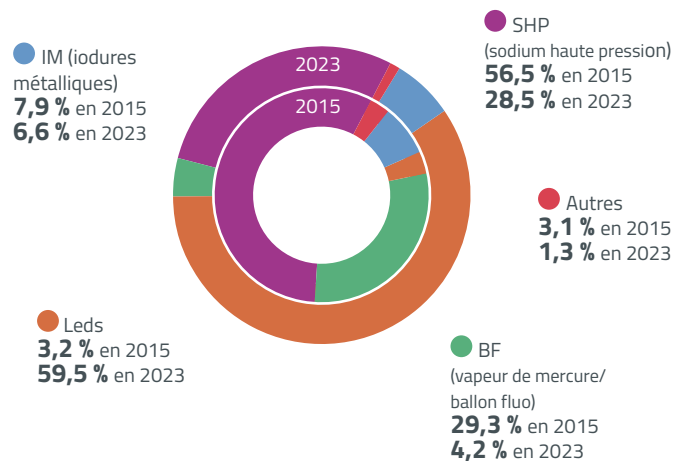
Depuis la mise en place du transfert de compétences en 2014, le patrimoine exploité par TE 47 a considérablement évolué. Grâce aux financements apportés par TE 47 (notamment le programme spécifique de rénovation des points lumineux les plus énergivores) et aux actions des agents du pôle éclairage public, le patrimoine exploité est de plus en plus performant (quasiment **60 %** de luminaires à **leds** fin 2023). En 2023, le remplacement d'environ 2090 points lumineux dits énergivores (bénéficiant du programme d'aide spécifique) a été chiffré dont 1760 ont été engagés, ce qui représente **84 % de retours positifs** de la part des communes (contre 69 % en 2022).

○ Détecteurs de présence tous usagers



Au total, environ **3400** points lumineux non équipés en leds ont été remplacés en 2023, soit **11 % du parc**. Ce taux de renouvellement est comparable à celui des années précédentes, de l'ordre de 10 % chaque année depuis 2020. Le remplacement des luminaires par des luminaires à leds permet de **diviser les consommations** énergétiques environ **par 4** et d'obtenir un temps de **retour sur investissement** très rapide pour les communes : généralement de **3 à 6 ans**. Le **Fonds Vert** mis en place par l'État en 2023 a également aidé à accélérer les rénovations en éclairage public. TE 47 a déposé 52 dossiers dont 26 ont été lauréats. L'État a attribué un peu plus de **573 000 € de Fonds Vert** à TE 47 permettant de financer un peu plus d'1,7 millions d'euros TTC de travaux pour le compte de **26 communes**.

Évolution de la typologie des sources lumineuses de 2015 à 2023



BILAN ÉNERGÉTIQUE DES CONSOMMATIONS SUR LE DÉPARTEMENT

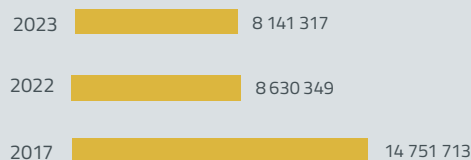
En 2023, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne a géré de manière exceptionnelle **2800 factures** (contre une centaine habituellement, 96 en 2022) correspondant à **1 462 points de livraisons** pour un montant total non-proraté de **2 151 936 € TTC** (facturé ou en cours de facturation aux communes lors des appels de fonds). Ce nombre important de factures auxquelles TE 47 a dû faire face est lié à des problèmes de mise en facturation de la part du fournisseur d'énergie. Les services technique et financier de TE 47 se sont mobilisés afin de régler cette problématique.

Les prix de l'électricité ont très fortement augmenté entre 2022 et 2023 (x 1,5). Il faut prendre en considération qu'entre 2021 et 2022, les prix avaient déjà plus que doublé. Les raisons de cette forte hausse sont liées au contexte énergétique tendu et volatile :

- ▶ Le conflit entre l'Ukraine et la Russie (avec un embargo russe);
- ▶ Record de faiblesse des taux de remplissage des stocks de gaz en Europe (le gaz a un impact sur l'électricité);
- ▶ Une faible disponibilité du parc nucléaire français liée à des maintenances à répétition (problèmes de corrosion sous contrainte);
- ▶ Forte ambition de la politique climatique de l'Europe qui fait flamber le prix du Carbone.

Il est à noter que le tarif d'acheminement a augmenté très faiblement. Des mesures compensatoires ont été appliquées en 2022 sur la partie Taxe (suppression de la Taxe Départementale et création de la TICFE à 1 €/MWh). Ces dernières ont été maintenues en 2023 par l'État. La **baisse** globale des **consommations** énergétiques sur l'éclairage public géré par TE 47 se confirme (**-6 % entre 2022 et 2023**). Cela fait suite à la baisse de **10 % entre 2021 et 2022**. Cela grâce aux rénovations énergétiques qui se poursuivent, permettant de réduire très fortement les consommations et également à l'initiative des communes, de plus en plus nombreuses, qui choisissent de programmer des coupures nocturnes.

Évolution des consommations sur l'ensemble du parc d'éclairage en kWh



QUELQUES RÉALISATIONS



TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À BUZET-SUR-BAÏSE

La commune de Buzet-sur-Baïse a transféré sa compétence éclairage public à TE 47 depuis le 01/01/2023. Elle a rapidement engagé les travaux de rénovation de ses points lumineux ainsi que de ses armoires de commande.

Les travaux de rénovation des armoires ont porté sur 13 armoires de commande et ont coûté **19 024 € TTC**. Les travaux relatifs aux points lumineux ont coûté **158 861 € TTC**. L'ensemble de ces travaux a bénéficié du **Fonds Vert** à hauteur de 40 % du montant HT, soit **59 295 €**. La commune a pris en charge 28,4 % du montant HT, à savoir **42 099 €** et le **solde a été financé par TE 47**. L'ensemble des points lumineux de la commune (plus de 200 points dont 142 catégorisés d'énergivores) ont été rénovés et équipés de **détecteurs de présence tous usagers** permettant un fonctionnement en régime réduit et une hausse à 100 % en cas de détection. Quelques points lumineux ont été supprimés. **Les puissances installées ont été divisées par 3** et la **baisse des consommations** a été estimée à **90 %**. La commune, qui avait mis en place des coupures nocturnes entre 23h et 6h en dehors du cœur de ville en 2023, a supprimé les coupures à l'issue des travaux.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE JAMET (RUGBY) À AIGUILLON

La commune d'Aiguillon a engagé fin 2022 les travaux de rénovation de l'éclairage de son stade de rugby. L'ancien éclairage du stade étant vieillissant, toute l'installation a dû être revue : des tranchées ont été réalisées afin de remplacer les câbles d'alimentation et des nouveaux mâts de 22 m de hauteur équipés chacun de 4 projecteurs leds de 1500 W ont été installés durant le premier semestre 2023. Ces équipements ont permis d'obtenir un éclairage de qualité autorisant **les compétitions nocturnes au niveau régional**. Les puissances installées ont quasiment été **divisées par 2** et la qualité de l'éclairage améliorée. Ces travaux, éligibles au programme spécifique de rénovation énergétique de l'éclairage sportif mis en place par TE 47 en 2021, ont également bénéficié de la DSIL à hauteur de 30 % du montant HT des travaux. Au final, le **coût de l'opération** s'est élevé à **125 126 € TTC** dont **31 776 € de DSIL**, **31 776 € à charge de la commune** et le **solde ayant été financé par TE 47**.



CARREFOUR À FEUX TRICOLORES À BARBASTE

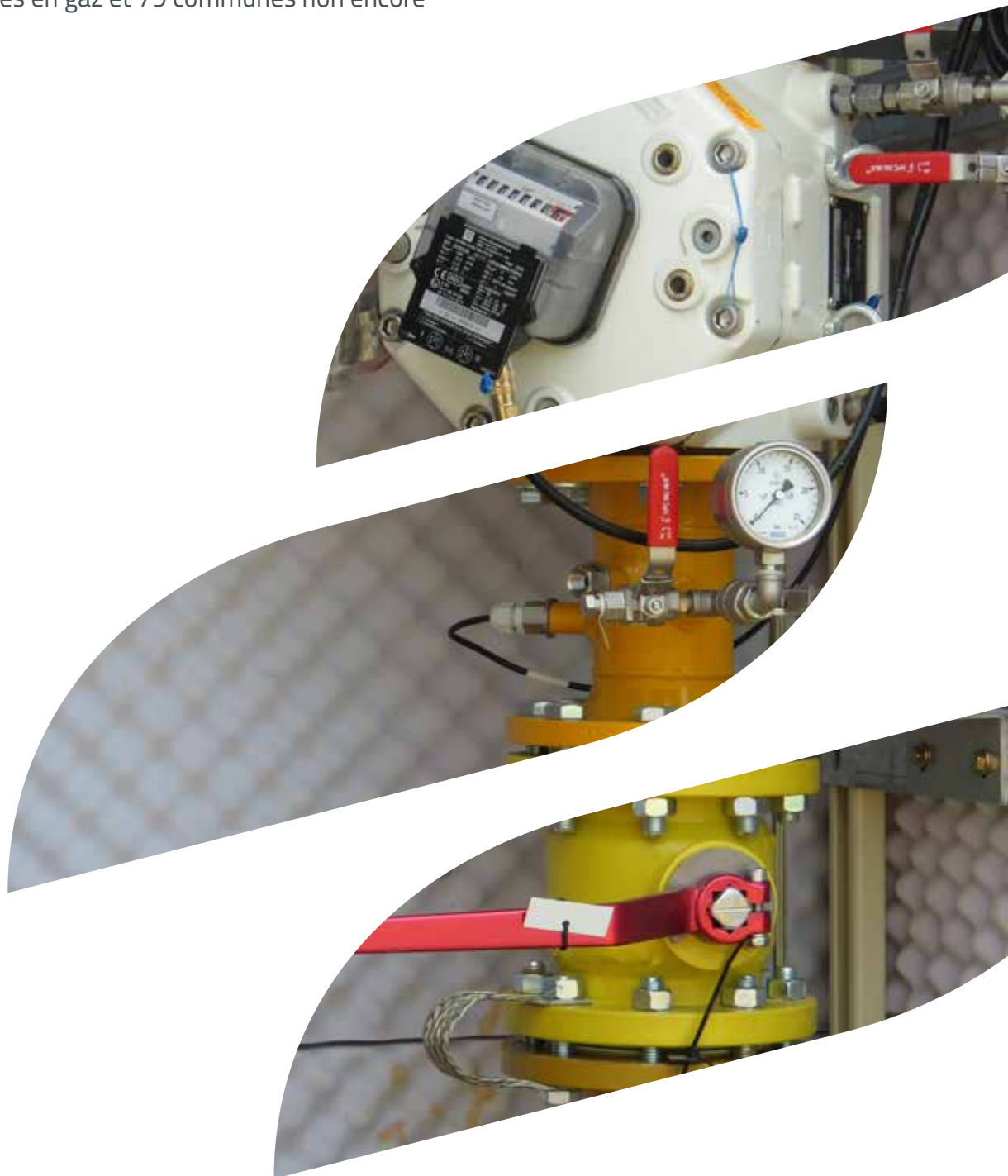
Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau parking au centre du village, la commune de Barbaste a engagé en 2023 des travaux relatifs à la réalisation d'un carrefour à feux tricolores à l'intersection de la RD 655 et du parking créé. Précédemment, des feux destinés à la gestion d'un passage piéton étaient présents sur la RD 655 à cet emplacement. Le nouveau carrefour fonctionne sur le principe de la **micro-régulation** : en l'absence de véhicules ou de piétons, les feux sont au rouge, ce qui a pour effet de **faire ralentir les véhicules**. Le **vert** est ensuite **donné au premier arrivé** : véhicule ou piéton. La détection des véhicules est réalisée à l'aide de radars sur la route départementale et d'une boucle de détection au sol pour la sortie du parking. La traversée piétonne est activée à l'aide d'un bouton d'appel piéton ou lorsque le vert est donné pour la sortie du parking. L'opération comprenant les travaux de génie civil, les câbles, le contrôleur de feux, et l'ensemble des équipements a coûté **35 616 € dont 23 611 € à charge de la commune**, le **solde ayant été pris en charge par TE 47**. Les travaux ont démarré au deuxième semestre 2023 et le carrefour a été mis en service début 2024.



TE 47 est autorité organisatrice de **la distribution publique de Gaz** .

Il s'agit d'une compétence optionnelle que peuvent lui transférer ses communes membres par voie de délibération.

Au 31 décembre 2023, TE 47 est autorité concédante pour 66 communes desservies en gaz et 79 communes non encore desservies.





LA COMPÉTENCE GAZ

TE 47 est Autorité Concédante, en charge de l'organisation de la distribution publique de gaz pour les communes desservies lui ayant transféré leur compétence.

L'exploitation des réseaux de distribution de gaz est régie par le biais de 7 contrats de concession :

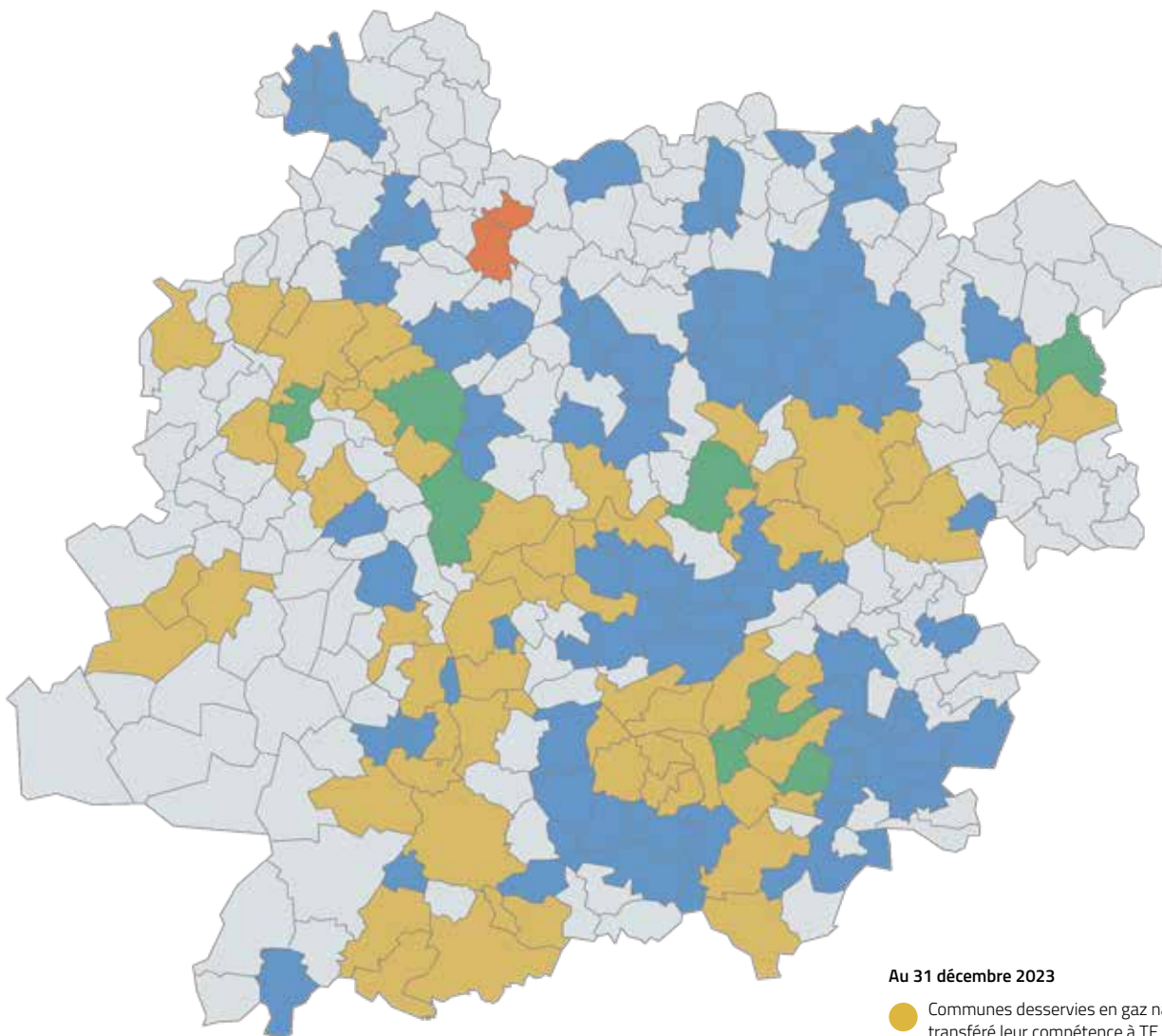
5 contrats de concession signés avec GRDF pour le gaz naturel :

- La concession dite historique (regroupant 59 communes) au travers un cahier des charges négocié le 21 janvier 2011. 1 nouvelle commune a rejoint le contrat syndical historique en 2023 : Lasserre.
- 1 contrat de délégation de service public pour les communes de Pindères et Beauziac.

2 contrats de concession conclus avec PRIMAGAZ pour les communes de Miramont-de-Guyenne et Saint-Pardoux-Isaac desservies en gaz propane.

GRDF est concessionnaire, exploitant du réseau de distribution de gaz naturel.

PRIMAGAZ, est concessionnaire du réseau de distribution publique de gaz propane, exploitant du réseau et fournisseur exclusif du gaz propane pour les deux communes.



Au 31 décembre 2023






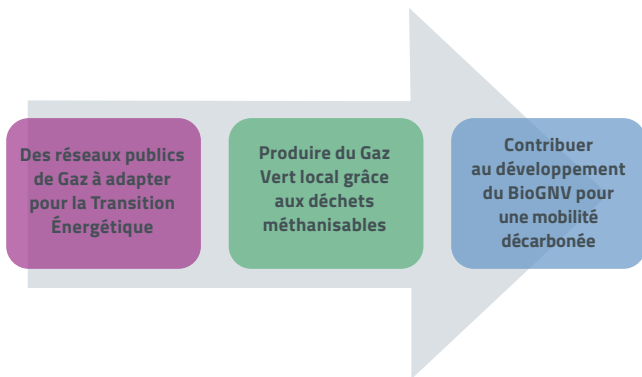
-  Communes desservies en gaz naturel ayant transféré leur compétence à TE 47
-  Communes desservies en gaz propane ayant transféré leur compétence à TE 47
-  Communes non desservies en gaz ayant transféré leur compétence (hors concession)
-  Communes non desservies en gaz
-  Communes desservies en gaz ayant gardé leur compétence (hors concession TE 47)

SCHÉMA DIRECTEUR GAZ

En 2021, TE 47 a reconduit son Schéma Directeur Gaz, véritable outil de planification énergétique au service des territoires de Lot-et-Garonne.

Les 3 axes stratégiques du Schéma Directeur Gaz :



Bilan intermédiaire au 31/12/2023

- ▶ Un programme Co'meth 47 qui agit en faveur de la méthanisation agricole sur tout le département;
- ▶ 2 méthaniseurs en fonctionnement ;
- ▶ 6 projets de méthaniseurs en développement ;
- ▶ Un zonage gaz Nérac-Condom d'optimisation et de création de nouveaux ouvrages gaz (dont un poste de rebours sur le réseau de transport) a été structuré avec les différents partenaires de Lot-et-Garonne et du Gers afin de permettre au réseau d'absorber l'injection du gaz vert des méthaniseurs en développement dans cette zone. Grâce à ce travail initié par TE 47, la CRE a validé ce zonage le 16/02/2023.
- ▶ 2 stations BioGNV en fonctionnement, développées dans le cadre du programme Mobi'ogaz 47 à Damazan et Villeneuve-sur-Lot.
- ▶ 1 station BioGNV en développement à Agen-Boé : TE 47 a acquis une parcelle sur le terrain du marché aux bestiaux, avenue d'Aquitaine à Boé.
- ▶ 1 station en étude à Samazan.
- ▶ 2 conventions de rattachement au contrat de concession de TE 47, des ouvrages gaz créés en vue de raccorder les méthaniseurs de Mézin et Astaffort, et 1 convention de rattachement des ouvrages au contrat du SDE pour les ouvrages créés dans le cadre du raccordement du méthaniseur de Villeréal.

¹ Commission de Régulation de l'Énergie

LE SALON DE LA PRÉVENTION, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ SUR LES CHANTIERS

Le 5 octobre 2023, TE 47, en partenariat avec GRDF et Enedis, a organisé dans ses locaux son **1^{er} salon de la prévention, de la sécurité et de la santé sur les chantiers**. Cet événement s'inscrit dans le cadre des événements organisés pour les 70 ans du syndicat.

À l'initiative de TE 47 et fort du constat du nombre, toujours trop élevé de dommages aux ouvrages, sur le département s'agissant des travaux sur les réseaux publics d'électricité et de gaz, le syndicat a souhaité organiser un salon départemental sur cette thématique de la prévention, santé et sécurité sur les chantiers. L'ambition est de pouvoir sensibiliser les différents acteurs intervenant sur les chantiers du département, à l'importance des actions de prévention, santé et sécurité en la matière. L'objectif affirmé étant une diminution du nombre de dommages aux biens et aux personnes.

Le bilan de ce 1^{er} salon a été largement positif avec la participation de plus de 150 personnes (élus, services techniques, entreprises travaux..), 9 exposants présentant leurs innovations.



UN OUVRAGE DE REBOURS ACTÉ SUR LE NÉRACAIS POUR ACCUEILLIR LA PRODUCTION DE BIOGAZ EN LOT-ET-GARONNE ET DANS LE GERS

Le Néracais et le secteur de Condom comptent aujourd'hui plusieurs projets de méthaniseurs agricoles. Pour accueillir cette production de biogaz, TE 47, le SDEG 32, les Communautés de Communes concernées, la Région Occitanie, la Région Nouvelle-Aquitaine, TEREKA et GRDF ont collaboré étroitement afin de valider la création d'un rebours. **Cette installation permettra d'envoyer une partie de la production de biogaz produit localement, vers le réseau de transport TEREKA. Ainsi, ces territoires deviendront à terme autonomes et exportateurs de biogaz.**

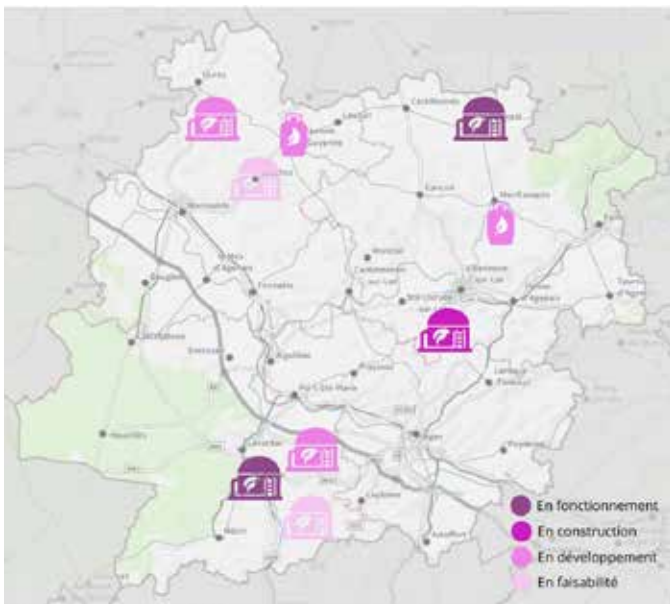
CO'METH 47 : LE PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN GAZ VERT ET LOCAL



Au travers de son programme Co'meth 47, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne accompagne les agriculteurs dans la définition et la concrétisation de leurs projets de méthanisation agricole.

Nos objectifs :

- ▶ Développer une production d'énergie renouvelable et locale ;
- ▶ Répondre aux nouveaux besoins en gaz et notamment par le BioGNV ;
- ▶ Accompagner l'émergence d'unités de méthanisation adaptées aux exploitations agricoles et au territoire.



Les chiffres

7
unités
de méthanisation
accompagnées

Un potentiel
de production de
100 GWh
par an

30
exploitations
agricoles
associées

50 M€
d'investissements,
dont **15 M€**
réalisés par
des entreprises
locales

8,5 M€
de retombées
économiques locales
attendues chaque année

16
emplois créés

17 600
Téq CO₂ évitées

Les temps forts 2023

- ▶ Organisation du premier séminaire départemental sur la méthanisation agricole, au stade Armandie à Agen.



Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne et ses partenaires ont rassemblé de nombreux acteurs locaux lors du séminaire sur la méthanisation agricole, qui s'est tenu au salon des Étoiles du stade d'Armandie.

- ▶ Mises en service de Geneste Biogaz et Méthalbret



Geneste Biogaz a injecté son premier m³ de biogaz en octobre 2023. C'est la première unité en fonctionnement soutenue par le programme Co'meth 47. Très rapidement, Méthalbret suivra en ouvrant ses vannes de biogaz début 2024.

- ▶ Lancement d'un projet de captage du biogaz de l'ISDND de Monflanquin

VALORIZON, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne et la SEM AVERGIES conduisent diverses études et démarches en vue de construire et exploiter une unité d'épuration du biogaz produit sur l'ISDND de Monflanquin. Une fois épuré, ce biogaz pourra être injecté dans le réseau public de distribution de gaz de Villeneuve-sur-Lot.

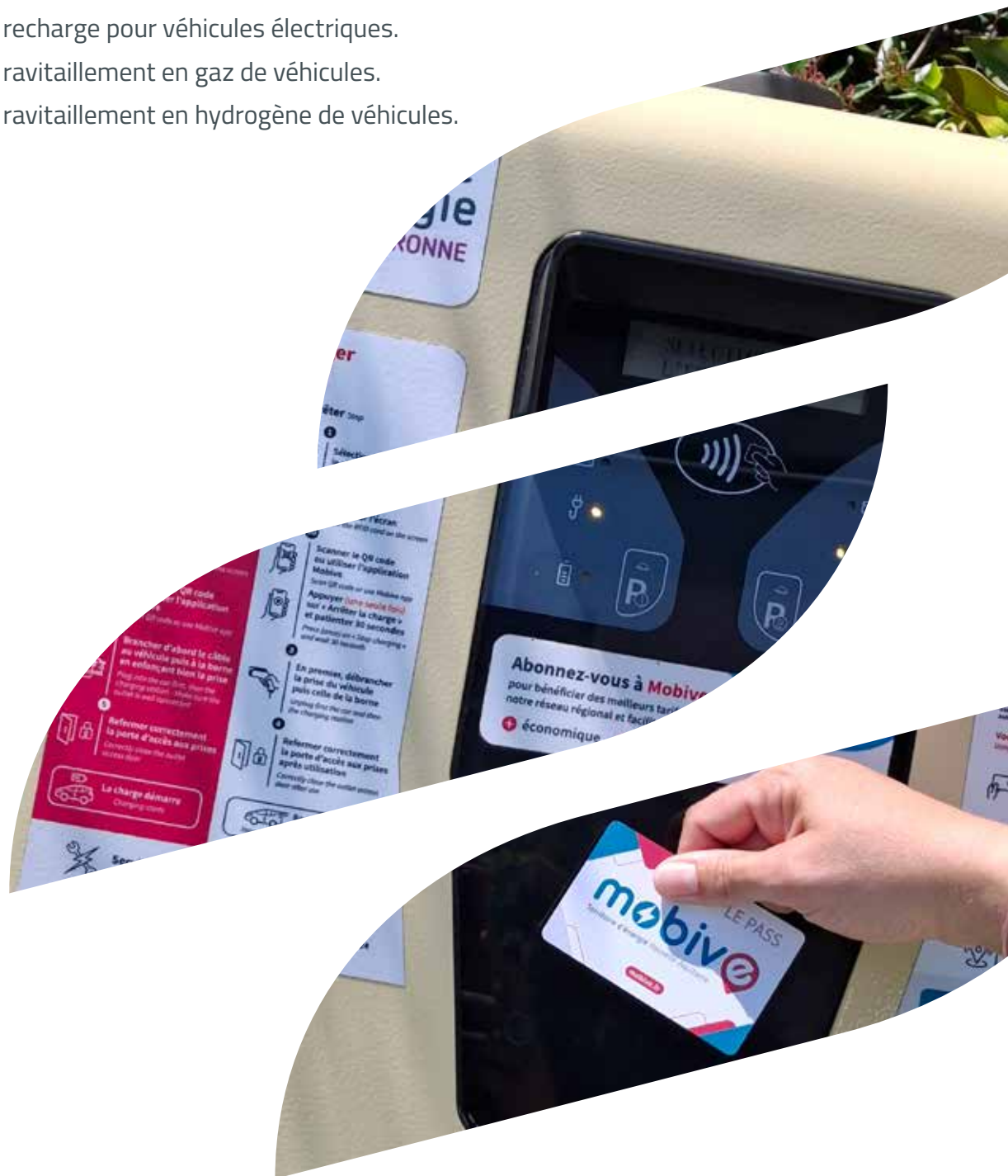
- ▶ Organisation d'une visite de méthaniseur agricole à destination de la presse

Dans le but de faire connaître cette filière au plus grand nombre, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne a organisé une visite du méthaniseur agricole d'Auros (33) en présence de la presse locale et des élus. Cette visite a permis de répondre à diverses interrogations et d'échanger directement avec les agriculteurs méthaniseurs.

MOBILITÉS DURABLES

TE 47 exerce 3 compétences optionnelles :

- ▶ Infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- ▶ Infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules.
- ▶ Infrastructures de ravitaillement en hydrogène de véhicules.



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE...

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE)



L'essor de la mobilité électrique a pris un virage décisif ces dernières années. Les ambitions au niveau national et européen sont renforcées par la décision de juin 2022 du Parlement Européen d'interdire la vente de voitures et véhicules utilitaires légers neufs à moteur thermique à partir de 2035 dans le cadre du Paquet climat « Fit for 55 ».

La dynamique de développement devrait s'intensifier du fait des stratégies des différents constructeurs automobiles français et européens, qui visent pour la plupart un catalogue constitué à 100 % de modèles électriques d'ici à 2030.

Mais la mobilité électrique ne pourra se développer que si un parc d'infrastructures, accessibles au public, suffisant et cohérent avec les besoins et usages, se déploie concomitamment à l'accroissement du nombre de véhicules.

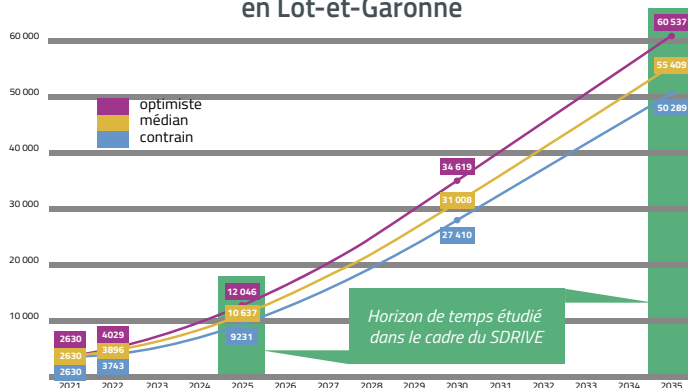
Ce besoin a poussé TE 47 à engager une réflexion visant à disposer d'une stratégie départementale pour adresser cet enjeu majeur. Un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) a été élaboré avec les représentants de TE47 et des EPCI de Lot-et-Garonne à partir de mi 2022 et a été validé par M le Préfet de Lot-et-Garonne en décembre 2023.

Ce schéma vise à évaluer les besoins en infrastructure de recharge sur deux échelles d'horizon temporels : une opérationnelle (2025) et une de long terme (2035). Il s'inscrit dans une logique de coordination et d'anticipation des besoins de maillage en bornes de recharge du territoire afin d'assurer la meilleure adéquation possible des offres privées ou publiques.

La projection d'évolution du parc de véhicules électriques en Lot-et-Garonne montre qu'il devrait passer d'environ 4 000 véhicules à ce jour à environ 11 000 en 2025 et 55 000 en 2035.



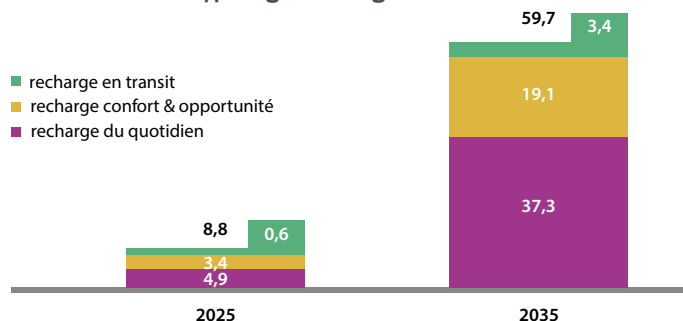
Scénario d'évolution du parc de véhicules électriques en Lot-et-Garonne



Pour faire face à cette augmentation projetée, le nombre de points de charges va devoir fortement augmenter dans les années à venir, en tenant compte des usages :

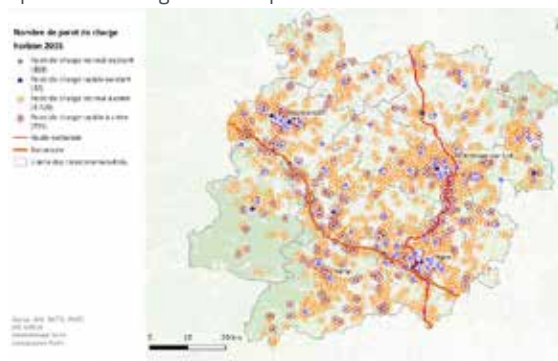
- ▶ recharges du quotidien à proximité du domicile pour les usagers ne pouvant pas se charger chez eux, plutôt de faible puissance
- ▶ recharges pour confort ou opportunité, de faible ou moyenne puissance
- ▶ recharges en transit pour les longs déplacements, plutôt de forte puissance.

Évolution projetée des consommations d'électricité par typologie d'usage (en GWh)



Contrairement à la croyance générale, la grande majorité de la consommation d'électricité pour la mobilité électrique se fera sur via les recharges du quotidien et les recharges pour confort ou opportunité, et non pour les grands déplacements.

- ▶ Le SDIRVE réalisé par TE 47 projette un besoin de 5 491 points de charge à l'horizon 2035 à mettre en oeuvre par la force publique ou l'offre privée ; parmi ces 5 491, 4 720 points de charge de proximité de faible ou moyenne puissance
- ▶ 4 720 points de charge de proximité, de faible ou moyenne puissance
- ▶ 771 points de charge de forte puissance.



Daniel LUNARDI
Adjoint au maire de Boé
Vice-Président TE 47



MOBIVE EN LOT-ET-GARONNE

CHIFFRES CLÉS 2023

20 138

sessions de charge
en Lot-et-Garonne

63
communes

disposant d'une borne
+6 installées en 2023

8 bornes rapides

+2 installées en 2023

106 bornes normales

+7 installées en 2023

211 875 €
de recettes

354 MWh
d'énergie fournie

18 kWh
de moyenne par session

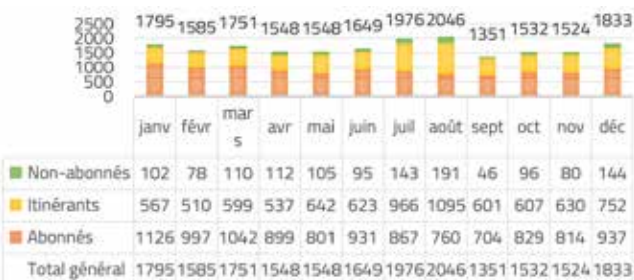
2,88 %
de taux d'occupation

Évolution mensuelle des sessions

60 000 sessions depuis l'ouverture du service au public en 2017
Le nombre de sessions est assez stable en 2023 par rapport à 2022



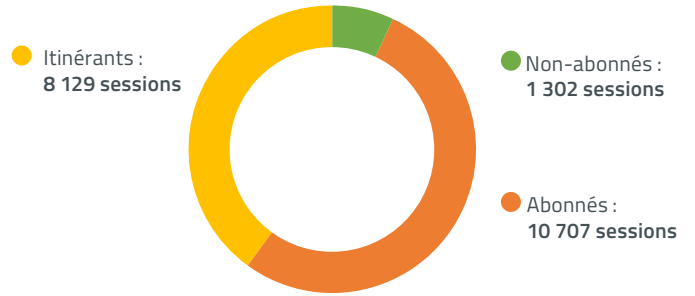
Évolution mensuelle des sessions en 2023



LES USAGES ET LES USAGÉS

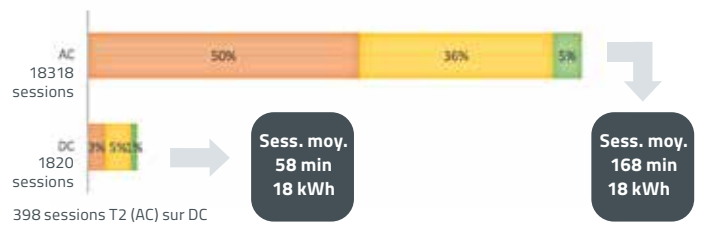
Répartition des usagers (sessions)

Le nombre de sessions en itinérance est stable depuis 2020.



Répartition des usages

Abonnés Itinérants Non-abonnés

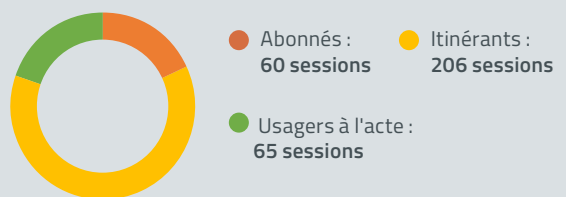


FOCUS SUR LE SUPERCHARGEUR DE DAMAZAN

Ce chargeur peut délivrer une puissance de charge jusqu'à 150kW

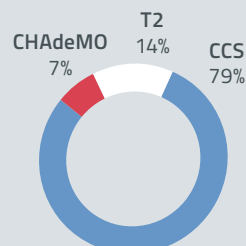
Répartition des usages par type de clients

Les sessions « abonnés » ne représentent que 20% de l'ensemble des sessions (340) en 2023



Répartition des charges par type de prises

- ▶ Représentant presque 80% de l'ensemble des sessions, la recharge par la prise Combo CCS a été plébiscitée en 2023.
- ▶ Fonctionnant en courant continu et dédiée à la recharge haute puissance, la prise Combo CCS a été désignée comme le standard européen pour la charge en courant continu.



Bilan

- ▶ 358h de fonctionnement
- ▶ 7 768 kWh distribués
- ▶ 5 409 € de recettes générées

LA MOBILITÉ AU BIOGNV



TE 47 s'est engagé depuis 2016 dans le développement de la mobilité au BioGNV (BioGaz Naturel pour Véhicules) avec l'objectif de participer à la décarbonation du transport lourd, et donner ainsi un débouché lot-et-garonnais au biogaz produit dans les méthaniseurs agricoles que le programme Co'meth 47 porté par le syndicat fait émerger.

14 syndicats d'énergie et sociétés publiques locales d'énergie de Nouvelle-Aquitaine couvrant 11 départements de Nouvelle-Aquitaine se sont regroupés pour créer un réseau régional de station multi-énergies, distribuant en particulier du BioGNV : TÉMOB. Ce réseau est coordonné et animé par TE 47 et la Sem AVERGIES.

À l'occasion des Assises européennes de l'Énergie organisées à Bordeaux, une charte d'engagement sur les modalités d'exploitation des stations estampillées TÉMOB a été signée par les 14 entités.



4 engagements ont été pris par l'ensemble des acteurs :
distribuer une énergie décarbonée et d'origine 100% renouvelable,
▪ développer un approvisionnement et une production locale en valorisant les ressources énergétiques locales de nos territoires,
▪ rechercher la stabilité des prix dans le temps ,
▪ afficher une signalétique commune sur l'ensemble des stations.

Une station BioGNV à Boé



Dans le cadre du développement de TÉMOB, TE 47 a œuvré, en partenariat avec l'Agglomération d'Agen, pour faire émerger une nouvelle station de distribution de BioGNV sur l'agenais. Les études réalisées par le syndicat en 2022 ont permis de retenir un terrain d'implantation, à proximité du marché aux bestiaux de Boé. TE 47 a alors engagé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour retenir un investisseur-exploitant. C'est la société BioGNV du Confluent qui a été retenue en 2023 pour réaliser le projet. La station BioGNV d'Agen-Boé devrait ouvrir dans le premier semestre 2024 et respecter les 4 engagements pris en signant la charte TÉMOB.

STATION DE DISTRIBUTION DE BIOGNV À DAMAZAN



EN 2023

Prix du carburant

1,49 € TTC BioGNV
(hors réduction de l'État)

Fréquentation en moyenne

900 véhicules/mois
(poids lourds et autocar)

787 tonnes de BioGNV livrés

(1 tonne équivaut à 1000 litres de carburant)

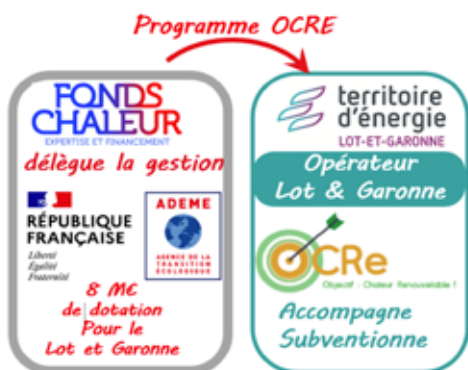
ÉNERGIES RENOUVELABLES

TE 47 **mène des actions de bonne gestion énergétique** auprès des communes avec la mise en place de groupements de commandes, de collecte de CEE ou encore d'accompagnement dans la mise en œuvre de programmes de rénovation énergétique du bâti public. Il œuvre également en faveur du **développement des énergies renouvelables telles que la chaleur renouvelable ou le photovoltaïque.**





CHALEUR RENOUVELABLE



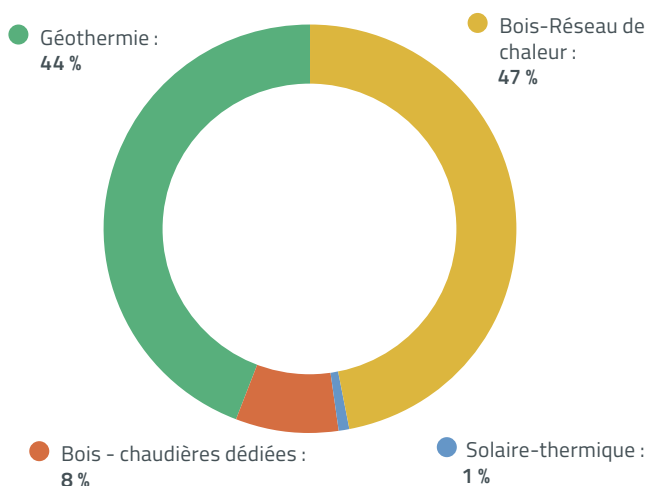
L'ADEME a délégué à TE 47 le développement de la chaleur renouvelable sur le Lot-et-Garonne en signant avec le syndicat, deux contrats territoriaux (CCRT). Pour accompagner cette mission, TE 47 a engagé le programme OCRe (Objectif Chaleur Renouvelable).



LES TYPE DE PROJETS FINANCÉS :

- ▶ **Biomasse avec du bois énergie** (chaudières plaquettes et granulés de bois)
- ▶ **Géothermie pour le chauffage** et le rafraîchissement
- ▶ Solaire thermique pour le **chauffage, l'eau chaude sanitaire, les piscines et les systèmes industriels**
- ▶ **Réseau de chaleur** (création ou extension) associé à ces 3 types d'énergies renouvelables thermiques

Répartitions des chantiers en %



Les maîtres d'ouvrage publics ou privés qui inscrivent leurs projets dans le programme OCRe, bénéficient :

- ▶ D'une étude comparative des solutions EnR envisagées (notes opportunité gratuites)
- ▶ D'une assistance technique à toutes les étapes du projet
- ▶ D'aides financières de l'ADEME du Fond de chaleur et distribuées par TE47
- ▶ Jusqu'à **80% des honoraires pour la réalisation d'études de faisabilité**
- ▶ **Financement forfaitaire au MWh attribué en fonction du volume d'EnR annuel valorisé** (cumulables avec d'autres subventions publiques)

En 2023, 21 aides ont été attribuées par OCRe :

OCRe	Nombre projets	Montant devis	Montant aide	%
Étude	14	123 884,61 €	86 719,24 €	70,00 %
Travaux	7	2 188 924,28 €	861 906,66 €	38,50 %
Total	21	2 312 808,89 €	948 625,90 €	59,50 %



ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

LE PHOTOVOLTAÏQUE : PLUS QU'UNE ÉNERGIE, UNE COOPÉRATION

Acteur dans les énergies renouvelables, TE 47 s'engage à développer le photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux. À ce jour, douze centrales sont en activité pour de la vente totale d'électricité. Onze autres projets de même type sont en cours de réalisation.

Déterminé à s'engager davantage dans le photovoltaïque en répondant aux besoins en électricité des Communes, les élus de TE 47 ont opté pour l'élargissement du champ de compétence du syndicat en matière de photovoltaïque.

Par conséquent, TE 47 s'implique désormais dans l'Auto-consommation Collective en proposant aux Communes de financer leurs projets et de se placer en tant que producteur.

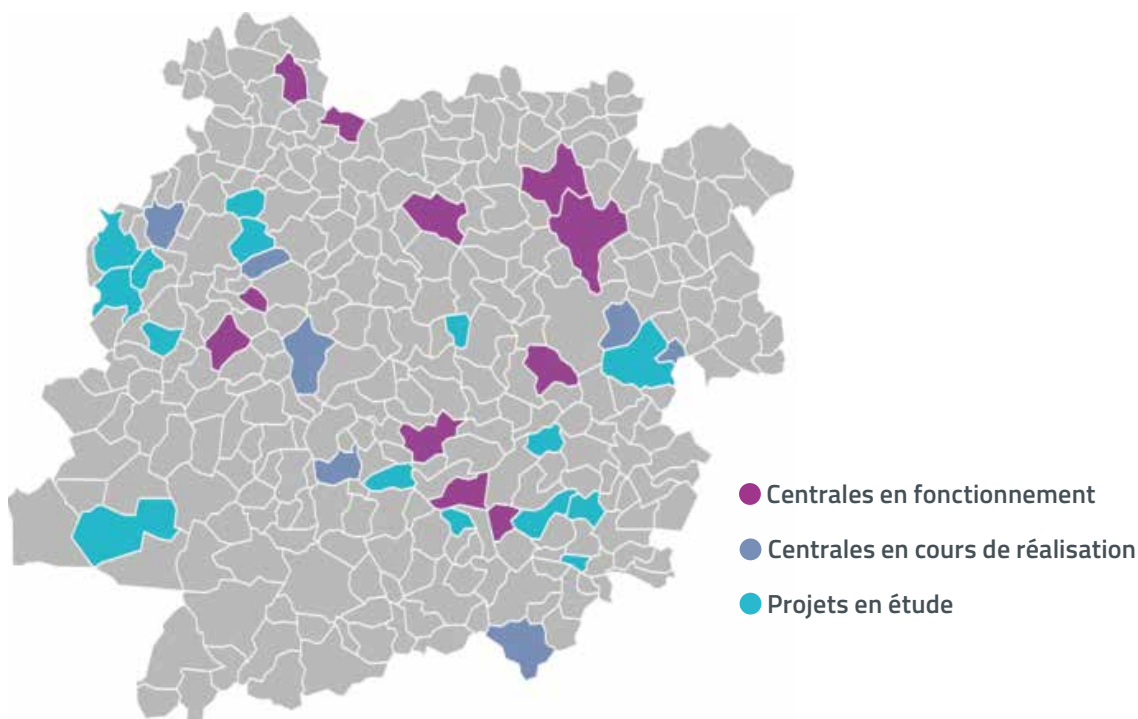


Astaffort : Terrain de tennis couvert

Bilan du déploiement de centrales photovoltaïques en Lot-et-Garonne

	Nombre de projets	Puissance totale	Surface totale occupée	Coût d'investissement	Equivalent consommation électrique	Equivalent quantité CO2 évitée (tonnes)
Centrales en exploitation	11	534 kWc	2 698 m ²	700 k€ HT	129 Foyers	33 t/an
Projets en cours	11	1 675 kWc	8 130 m ²	2 420 k€ HT	405 Foyers	103 t/an
Projets en étude	15	-	-	-	-	-

État du déploiement de centrales photovoltaïques sur les bâtiments publics en Lot-et-Garonne





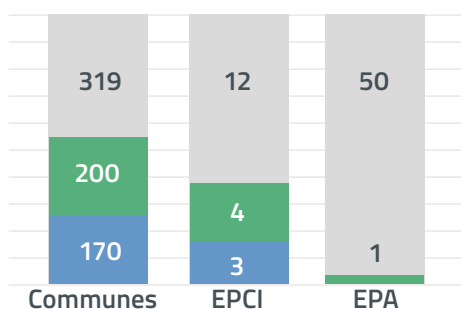
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CATE) EN 2023

6 Actions plébiscitées :

1. Mise à disposition d'un Économiste de Flux
2. Audits énergétiques du patrimoine bâti
3. Accompagnement à la mise en œuvre des obligations du Décret Tertiaire
4. Mise à disposition d'un outil de suivi énergétique et patrimonial
5. Maîtrise d'œuvre pour le bâtiment
6. Qualité de l'air intérieur

Évolution du nombre d'adhésion à la CATE entre 2022 et 2023



● Total ● Année 2023 ● Année 2022

LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES (PRESTATIONS EXTERNALISÉES)

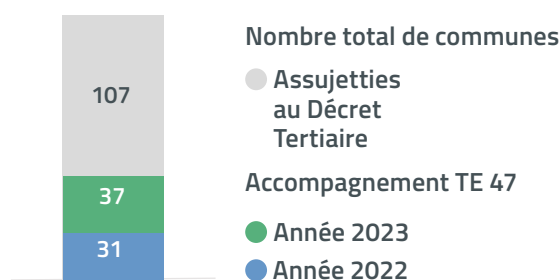
L'audit énergétique est un **outil synthétique et didactique** à destination des décideurs et il est le point de départ d'une **rénovation énergétique cohérente et maîtrisée** qui intègre aussi bien les problématiques techniques que celles de financement (faisabilité, respect des objectifs...). L'audit doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données des bâtiments, de dresser des **propositions chiffrées et argumentées de programmes d'économie d'énergie** cohérents avec les moyens et les aspirations du Maître d'Ouvrage et amener celui-ci à décider des investissements appropriés.

En rénovation, l'audit énergétique est un **préalable à un avant-projet sommaire (APS), à une mission d'ingénierie, à la planification des atteintes des obligations du Décret Tertiaire, et est nécessaire à la mise en place d'une comptabilité énergétique.**

2023	Écoles	Bâtiment tertiaire
Audits énergétiques du patrimoine bâti		
61 audits énergétiques pour 2023	30	31
Autres		
Pré-diagnostic réalisés par TE 47	2	32
Pré-diagnostic bâtiments pour la Ville d'Agen		33
Pré-diagnostic bâtiments pour l'Agglomération d'Agen		5
MOE pour la réhabilitation de l'école de Lauzun	1	
Rédaction de programme pour consultation (lots techniques)	1	1

L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉCRET TERTIAIRE (DEET)

Entré en vigueur le 1er octobre 2019, le décret « Eco énergie tertiaire » n°2019-771 du 23 juillet 2019 dit « Décret Tertiaire » fixe des obligations réglementaires visant une réduction des consommations énergétiques sur les bâtiments tertiaires.



Potentiellement, 70 communes éligibles pourraient encore être accompagnées par TE 47.

LANCEMENT DU PROGRAMME RÉLUX 47

Programme de rénovation de l'éclairage intérieur en Leds pour les salles de sports, les salles polyvalentes, les tribunes et les ateliers municipaux :

- ▶ 42 communes + 1 EPCI dans le programme
- ▶ 81 bâtiments diagnostiqués, 31 907 m² de surfaces étudiées
- ▶ En mai 2024, le marché de travaux permettra de passer des bons de commande pour la rénovation de l'éclairage

Répartition du nombre de bâtiments et des surfaces audités par type d'espace



● Salles de sport ● Tribunes ● Salles des fêtes ● Atelier

PROGRAMMES ACTEE

Fin des dispositifs « MERISIER » (accompagnement établissement 1^{er} degré) et « SEQUOIA 3 » au 30 juin 2024 ; Fin du dispositif « SEQUOIA 1 » au 30 juin 2023 ; candidature conjointe avec les autres syndicats d'énergie (SDEEG 33, SYDEC 40, TE 64) pour le nouveau dispositif ACTEE+ « Chêne 2 » prévue en novembre 2023 (**Lauréat depuis Mars 2024**).

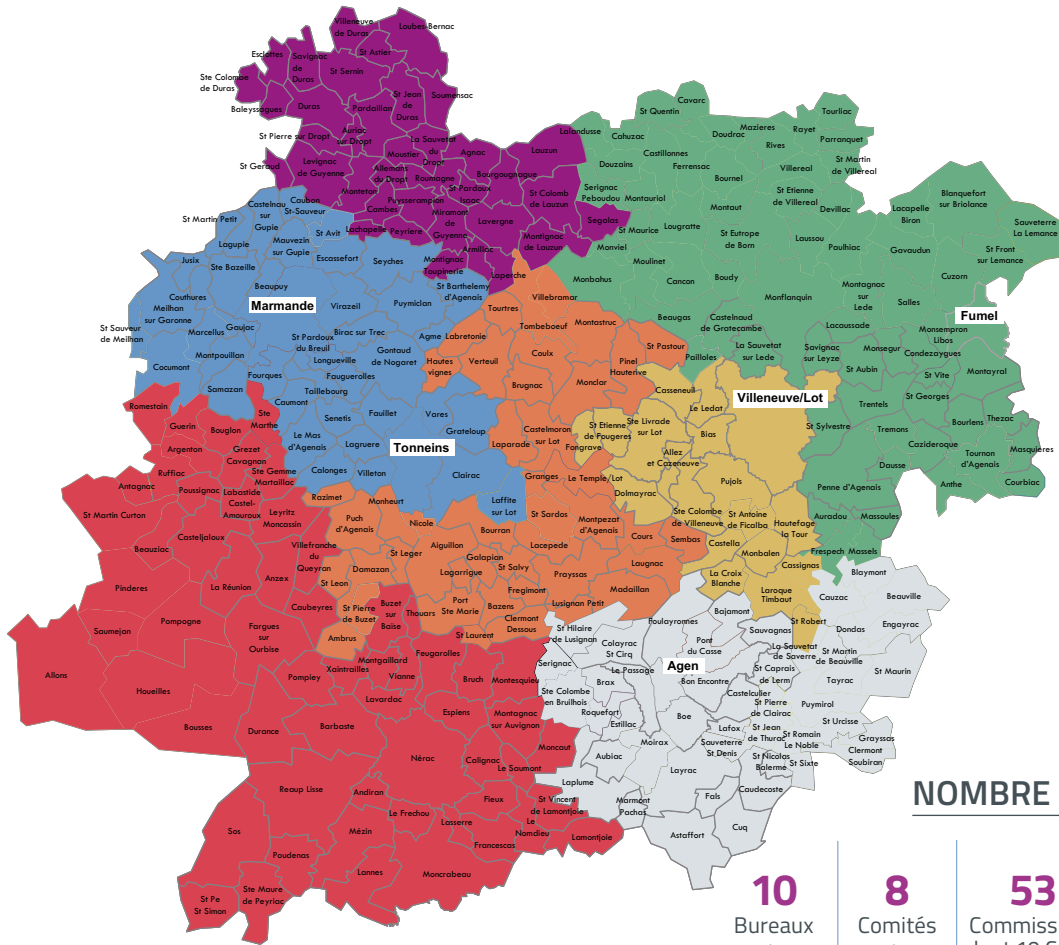
FONCTIONNEMENT DE TE 47

Unique autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne, TE 47 est **acteur de l'aménagement du territoire départemental**.

Il met ses compétences à la disposition des collectivités **pour répondre à leurs besoins en matière d'énergie**.



VOS ÉLUS



- CTE des Bastides et du Fumelois
- CTE des pays de Lazun et Duras
- CTE du Marmandais
- CTE du Villeneuvois
- CTE de l'Agenais
- CTE Cœur de Lot-et-Garonne
- CTE de l'Albret et des Landes de Gascogne

NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2023

10 Bureaux Syndicaux
8 Comités Syndicaux
53 Commissions dont 10 CAO / MAPA, 11 RH et 32 AUTRES



Total des réunions en 2023 : **71**

DÉLÉGUÉS ÉLUS AU COMITÉ SYNDICAL DE TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE AU 31/12/2023

CTE de l'Agenais		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BUISSON	PATRICK	BAJAMONT
CAUSSE	JEAN-MARC	AUBIAC
de SERMET	PASCAL	COLAYRAC-SAINT-CIRQ
DUBOS	BRUNO	FOULAYRONNES
GINCHELOT	YVES	ROQUEFORT
LUNARDI	DANIEL	BOE
MAGNI	CLAUDE	ESTILLAC
MURIEL	DANIEL	MOIRAX
PREVOT	CLAUDE	SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC
REIMHERR	ANNIE	BEAUVILLE
SOULIES	JULIEN	ASTAFFORT
VALETTE	THIERRY	SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE
VILLA	BERNARD	PONT-DU-CASSE
GRIALOU	GUY	SAINT-JEAN-DE-THURAC

CTE Cœur de Lot-et-Garonne		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BOUSQUIER	PHILIPPE	PRAYSSAS
GIRARDI	CHRISTIAN	AIGUILLON
GENTILLET	JEAN-PIERRE	PORT-SAINTE-MARIE
GERVAIS	THIERRY	PUCH-D'AGENAIS
MARTET	DAMIEN	HAUTESVIGNES

CTE du Villeneuvois		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
SILVA	PIERRE	PUJOLS
CARRIÉ	DANIEL	HAUTEFAGE LATOUR
FLESH	ERIC	LAROQUE-TIMBAUT
LAZZARINI	BRUNO	LEDAT
SALAND	PHILIPPE	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

CTE du Marmandais		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
CAMANI	PIERRE	PUYMICLAN
DELZON	JEAN-PASCAL	BEAUPUY
DESCAMPS	PHILIPPE	SAMAZAN
DUBAN	JEAN-MARC	SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL
IMBERT	PIERRE	CAUMONT-SUR-GARONNE
MARCO	JEAN-MARIE	FOURQUES-SUR-GARONNE
ZAROS	RENE	VARES

CTE de l'Albret et des Landes de Gascogne		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BALAGUER	José	BOUGLON
BOZZELLI	Thierry	NERAC
LABARTHE	Lionel	ANDIRAN
LAFARGUE	Patrick	CASTELJALOUX
VICINI	Jean-Pierre	THOUARS
POLO	Alain	MONTESQUIEU
PONTHOREAU	Michel	FARGUES-SUR-OURBISE
RAVEL	Nicolas	FEUGAROLLES

CTE des Bastides et du Fumelois		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BORIE	Daniel	SAINT-VITE
CAMINADE	Jean-Jacques	VILLEREALE
CAVADINI	Hubert	SAUVETERRE-LA-LEMANCE
DAUTA	Jean-Pierre	DOUZAINS
DESTIEU	Jean-Paul	LACAUSSADE
GUERIN	Gilbert	DAUSSE
MIQUEL	Francis	SAINT-EUTROPE-DE-BORN

CTE des Pays de Duras et de Lauzun		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BARJOU	Jean-Pierre	LAUZUN
LE LANNIC	Genevieve	MONTETON
SCHLATTER	Christophe	LAVERGNE

LISTE DES DÉLÉGATIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Vice-Président	Délégation	Prénom	Nom	Commune
1 ^{er} Vice-Président	Administration Générale, Finances, RH	Michel	PONTHOREAU	Fargues-sur-Ourbise
2 ^e Vice-Président	Gaz	Pascal	De SERMET	Colayrac-Saint-Cirq
3 ^e Vice-Président	Télécommunications et données	Pierre	CAMANI	Puymiclan
4 ^e Vice-Président	Solaire et Energies Renouvelables électriques	Geneviève	LE LANNIC	Monteton
5 ^e Vice-Président	Réseaux de chaleur et Energies Renouvelables thermiques	Daniel	BORIE	Saint-Vite
6 ^e Vice-Président	Planification énergétique	Philippe	BOUSQUIER	Prayssas
7 ^e Vice-Président	Achat d'énergies et précarité énergétique	Alain	POLO	Montesquieu
8 ^e Vice-Président	Efficacité énergétique	Jean	PINASSEAU	Agen
9 ^e Vice-Président	Mobilités Durables	Daniel	LUNARDI	Boé
10 ^e Vice-Président	Electrification	Philippe	SALAND	Sainte-Livrade
11 ^e Vice-Président	Eclairage Public	Jean-Jacques	CAMINADE	Villeréal
12 ^e Vice-Président	Communication	Jean-Louis	COSTES	Fumel

ACTIVITÉ DU PÔLE JURIDIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2023

165 délibérations
du Comité Syndical

81 délibérations
du Bureau Syndical



158 décisions
du Président

5 arrêtés
du Président

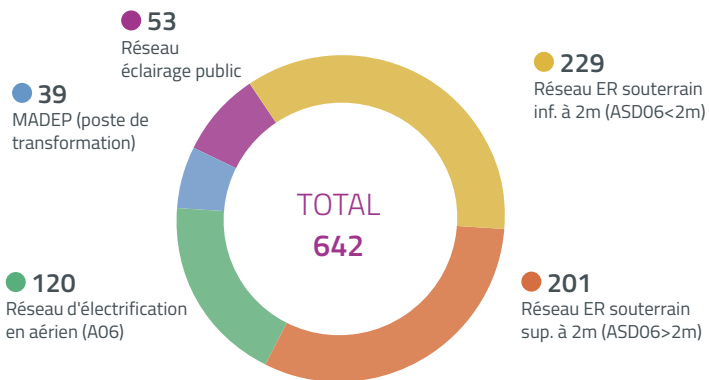


413 actes
administratifs



642 conventions
de servitudes traitées en 2023

LES CONVENTIONS DE SERVITUDES TRAITÉES EN 2023



203 actes authentiques dont
24 conventions MADEP donnant lieu
à une **indemnisation de 250 €** pour
la pose d'un poste de transformation
soit **6000 € au total pour TE 47**

NOMBRE DE PROCÉDURES DE COMMANDE PUBLIQUE

	2022	2023	Variation
Procédures de contrat de concession	0	0	=
Actes d'achats compris entre 1 000 € HT et 39 999 € HT	99	153	+54
Marchés à procédure adaptée compris entre 39 999 € HT et 89 900 € HT	3	5	+2
Marchés à procédure adaptée dont le montant est supérieur ou égal à 90 000 € HT	5	5	=
Appels d'offres ouverts	6	3	-3
Avenants signés	24	21	-3

188 procédures de commande publiques lancées en 2023

CREATION DU NOUVEAU SIEGE SOCIAL DE TE 47

Depuis le début des années 80, le siège de TE 47 est implanté au 26 rue Diderot, au cœur d'Agen. Fort du développement de ses activités auprès des collectivités du département, le syndicat a d'abord construit un bâtiment complémentaire, avant de louer des locaux supplémentaires à proximité de son siège pour accueillir les 52 agents qui le constitue aujourd'hui. Les nombreux problèmes fonctionnels liés à l'éclatement des services et le manque d'exemplarité énergétique et d'innovation correspondant aux actions du syndicat sur ces bâtiments ont poussé les élus de TE 47 à engager dès 2020 une réflexion pour construire un nouveau siège. Cette réflexion a abouti en 2023 au choix d'une implantation sur un futur site emblématique : l'écoquartier « Agen – La Villette ». Clin d'œil de l'histoire, ce site était historiquement occupé par EDF, concessionnaire de TE 47 pour l'exploitation du service public de l'électricité sur le département.

Son positionnement, à proximité du centre-ville et de la gare ferroviaire, avec un accès par les moyens de mobilités doux et les transports en commun, correspond en tout point à la vision de TE 47 sur le développement des mobilités décarbonées.

Ce bâtiment présentera des performances énergétiques exemplaires avec des solutions innovantes : panneaux photovoltaïques permettant

une autoconsommation de l'électricité produite, chauffage par PAC hybride gaz avec une proportion d'hydrogène autoproduit par des panneaux dédiés, bornes de charges pour véhicules électriques en V2G (Véhicule To Grid) permettant d'utiliser les batteries des véhicules électriques comme stockage d'électricité restituée ensuite partiellement pour les usages du bâtiment.

Réalisé par le promoteur PHM Invest, l'immeuble comportera 4 niveaux, sera d'une surface plancher de 1 527 m², et pourrait accueillir à terme jusqu'à 70 personnes. Un aménagement dans les locaux est prévu dans le courant du 1^{er} trimestre 2026.





LA COMMUNICATION

UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE DE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

En janvier 2023, TE 47 a engagé une démarche participative de ses agents autour de 6 grandes thématiques :

LES FUTURS LOCAUX 🏠 / LA GESTION DES DECHETS ET DU PAPIER 🗑️ / LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE TE 47 ⚡ / LE BIEN ETRE AU TRAVAIL 😊 / L'EXPRESSION ET LA PAROLE DES AGENTS 🗣️ / LA VIE EN COLLECTIVITÉ 🤝

Le pôle communication a convié tous les agents de TE 47 à participer à un séminaire prenant la forme d'un brainstorming géant. Afin de travailler sur ces thématiques et de pouvoir prendre en considération l'avis d'un maximum d'agent.

A l'issue de cette journée conviviale et après analyse des grandes idées qui ressortaient de cet exercice, 4 groupes de travail ont vu le jour à TE 47 :

- Un groupe de travail dédié au futur siège de TE 47, propose des axes d'amélioration des plans des futurs locaux, travaille sur la préparation de l'organisation de ces derniers et organisera le futur déménagement.
- Un second se penche plus particulièrement sur toutes les grandes actions de développement durable à engager et à suivre au sein de TE 47.
- Un troisième étudie et fait des propositions pour améliorer les conditions de travail des agents.
- Le quatrième propose différentes actions ou missions autour de la cohésion d'équipe.

30 agents se sont engagés sur 2023 à participer à ces réunions régulières pour améliorer le cadre de vie et de travail de tous les agents de TE 47.



Restez informé et retrouvez toute l'actualité de TE 47 sur Facebook et LinkedIn



Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne



Territoire Energie Lot-et-Garonne

Retrouvez également les pages LinkedIn Mobive et Temob pour ce qui concerne les mobilités durables, ainsi qu'une page YouTube qui permettra de suivre notre activité en vidéos.

70 ANS D'ÉNERGIES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS DE LOT-ET-GARONNE : UNE VISION POSITIVE DE L'AVENIR

70 ans d'existence : ça se fête ! A cette occasion TE 47 a organisé le mardi 27 juin à Agen Agora une journée dédiée à de l'information et des discussions autour de grandes thématiques énergétiques.

Au programme : 3 tables rondes et des temps de discussion animés par Eloi CHOPLIN (Merci l'écosphère AGGELOS) laissaient intervenir des acteurs locaux, des porteurs de projets aux côtés de grands intervenants de renom. Prenant la forme d'un plateau télévisé, ces conférences étaient diffusées en direct en ligne pour toutes les personnes qui n'avaient pu se déplacer.



Regards croisés sur les dynamiques de développement des énergies renouvelables à l'international et sur nos territoires

- Karim MEGHERBI, Fondateur et directeur général d'Orisun Invest et Directeur-Conseiller en Transactions chez Dii Desert Energy
- Cécile CESSAC (Cabinet BRUN CESSAC) / Cyrille GENEST (GENESTE ET FILS Agriculture) / Cédric PHILIBERT (Agence Internationale de l'Énergie)

Quand énergie renouvelable rime avec développement industriel

- Pierre Emmanuel MARTIN, Président et co-fondateur de Carbon, Président de Terre et Lac et de My Energy Manager, Vice-Président d'EN-ERPLAN
- Éric TOLOT (Fonroche Lighting) / Ludovic JOUBERT (C2R) / Frédéric PECHAVY (CCI47)

L'appropriation de la transition énergétique par le citoyen : l'enjeu de l'information

- Cédric PHILIBERT, Économiste et ancien analyste de l'Agence Internationale de l'Énergie
- Guy MARTIN et Bertrand CARDINAL (Projet Eolien Citoyen d'Andilly les Marais) / Laurie BOSDESCHER (SUD OUEST) / Karim MEGHERBI



Cédric
PHILIBERT



Karim
MEGHERBI



Pierre Emmanuel
MARTIN

Avec quelques 300 personnes présentes, cette journée entre dans l'histoire de la vie du Syndicat.

LE BUDGET GÉNÉRAL DU SYNDICAT EN 2023

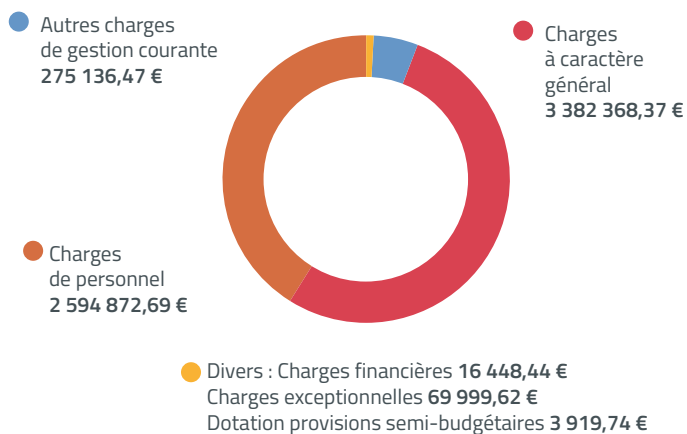


Le Syndicat gère 4 budgets : un budget principal et 3 budgets annexes dédiés respectivement aux prestations de service de l'éclairage public, aux installations de recharge des véhicules électriques (IRVE) et la production d'énergies renouvelables.

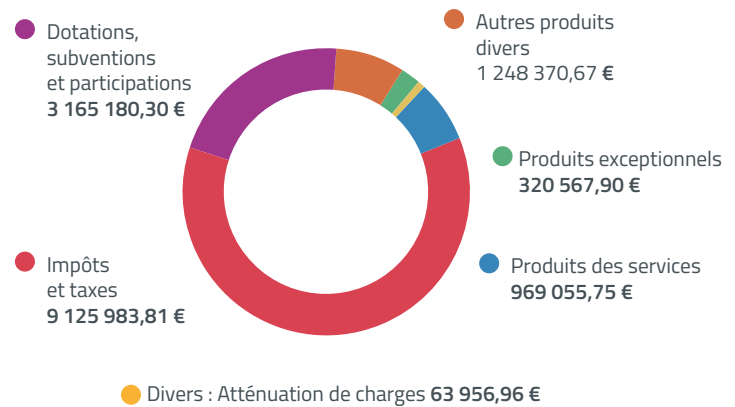
Le Syndicat a dépensé près de 23 millions d'euros en 2023 : 6 342 745,33 € en fonctionnement et 16 601 952,86 € en investissement. **En parallèle, le Syndicat a encaissé un peu plus de 30 millions d'euros de recettes**, avec respectivement 14 893 115,34 € en fonctionnement et 15 264 129,70 € en investissement.

LES DÉPENSES ET RECETTES CONSOLIDÉES DE FONCTIONNEMENT EN 2023

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2023



Les recettes réelles de fonctionnement en 2023



Tous budgets confondus, les dépenses réelles de fonctionnement du Syndicat se sont élevées à 6 342 745,33 € pour l'exercice 2023.

Les charges à caractère général s'établissent à 3 382 368,37 € pour cet exercice, soit 53 % des dépenses de fonctionnement. Il s'agit principalement des charges courantes de la structure avec néanmoins 3 grands postes de dépenses que sont la consommation d'électricité (bornes IRVE et éclairage public), la maintenance de l'éclairage (éclairage public, éclairage des infrastructures sportives et signalisation lumineuse tricolore) et le fonctionnement des réseaux de chaleur (Aiguillon, Castillonès et Lagarrigue).

Les charges de personnel représentent 41 % des dépenses pour un montant total de 2 594 872,69 €.

Le chapitre 65 (275 136,47 €) comprend les indemnités des élus, les subventions versées par le Syndicat (Fonds de Solidarité Logement par exemple), la participation au Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique et la subvention annuelle au Comité des œuvres sociales des fonctionnaires territoriaux de l'Agenais.

Les charges financières correspondent aux intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement des réseaux de chaleur d'Aiguillon et de Castillonès (16 448,44 €).

Les charges exceptionnelles (69 999,62 €) correspondent au versement d'une indemnité forfaitaire, à des écritures de régularisation et à la gestion des abonnements MOBIVE.

Les dotations aux provisions semi-budgétaires s'élèvent à 3 919,74 €.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles s'établissent à 14 893 115,34 € pour l'exercice 2023.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité représente à elle seule 61 % des recettes de fonctionnement du Syndicat pour un montant de 9 125 983,81 €. Elle repose sur les quantités consommées d'électricité par les usagers avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh). Elle s'établit par rapport à un barème :

- ▶ 0,78 euro par mégawattheure pour toutes les consommations non professionnelles et consommations professionnelles issues d'installations d'une puissance ≤ 36 kVa ;
- ▶ 0,26 euro par mégawattheure pour les installations d'une puissance > 36 kVa et ≤ 250 kVa. Sur ce barème s'applique un coefficient multiplicateur égal à 8,5.

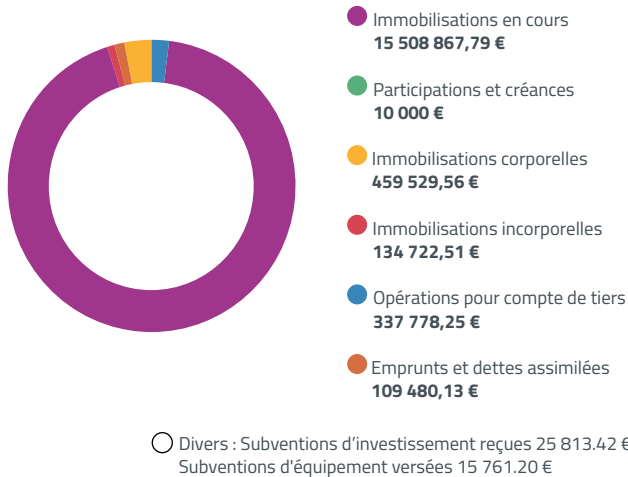
2^{ème} poste de recettes, **les dotations et subventions** s'établissent à 3 165 180,30 €. Il s'agit des contributions des communes liées à l'éclairage public (contribution pour travaux neufs, contribution pour la consommation d'électricité, forfait d'exploitation et maintenance), la contribution annuelle des communes de 0,22 € / habitant et diverses subventions perçues par le Syndicat.

Les redevances R1 versées par les concessionnaires au titre de l'électricité (1 101 590,94 €) et du gaz (143 565,02 €), la participation des autres Syndicats d'Énergie de Nouvelle-Aquitaine au fonctionnement du réseau MOBIVE constituent la majorité des recettes encaissées au chapitre 75.

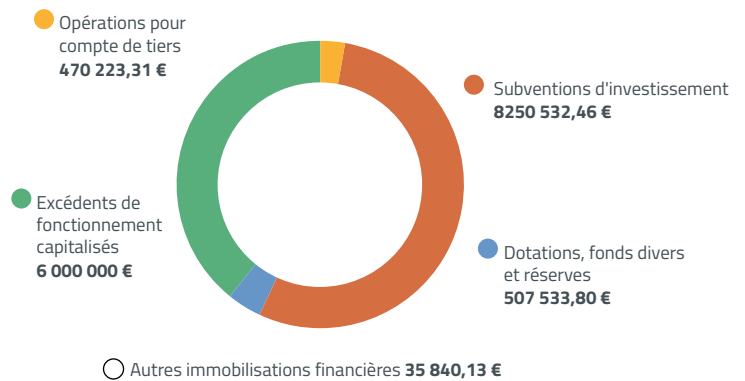
La vente de chaleur, les abonnements et consommations liés au réseau MOBIVE, la vente de chaleur issue des chaufferies d'Aiguillon, Castillonès et Lagarrigue, la vente d'électricité issue des centrales photovoltaïques, le remboursement des audits énergétiques, la vente du cuivre ainsi que les redevances d'utilisation des réseaux d'électricité et d'éclairage public par d'autres opérateurs ont rapportés 969 055,75 € au titre des produits et services.

LES DÉPENSES ET LES RECETTES CONSOLIDÉES D'INVESTISSEMENT EN 2023

Les dépenses réelles d'investissement en 2023



Les recettes réelles d'investissement en 2023



En 2023, le Syndicat a dépensé **16 601 952,86 €** au titre de ses politiques d'investissement à l'échelle du Lot-et-Garonne.

Sur ce montant, 15 287 648,98 € ont été consacrés majoritairement aux **réseaux d'électrification et d'éclairage public**.

Les travaux d'**enfouissement des réseaux en télécommunications** s'établissent pour leur part à 337 778,25 €.

Les travaux pour la construction de **réseaux de chaleur et de centrales photovoltaïques s'élèvent à 221 218,81 €**.

Le Syndicat a versé 15 761,20 € de **subventions d'équipement** (chapitre 204) pour le déplacement des réseaux gênants.

Les immobilisations incorporelles (frais d'études, acquisition de logiciels, géoréférencement des réseaux, etc) se sont établies à 134 722,5 € (chapitre 20).

Les immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, véhicules, réseaux de chaleur, bornes IRVE) s'élèvent à 459 529,56 €.

Le Syndicat a également versé une **participation au capital** de la SCIC Energies Citoyennes 47 pour un montant de 10 000,00 €.

À noter enfin **le remboursement du capital** de l'emprunt pour un montant de 109 480,13 €.

Concernant les recettes d'investissement, elles s'établissent à **15 264 129,70 €** pour l'exercice 2023.

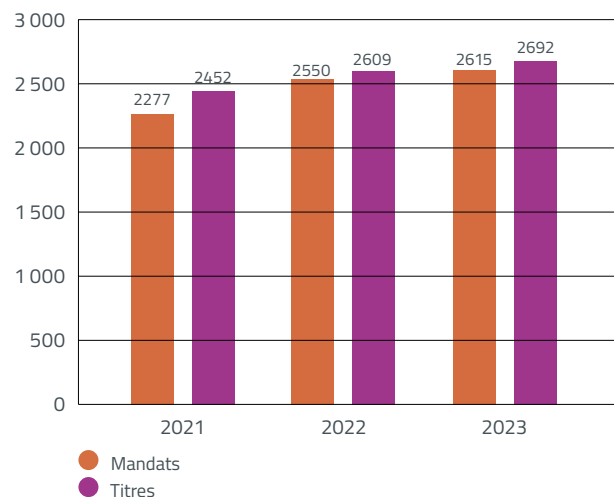
Le chapitre 10 « dotation et fonds divers » qui comprend l'**affectation des résultats de l'exercice antérieur et le FCTVA**, correspond à 43 % des recettes d'investissement soit 6 507 533,80 €.

Les subventions et participations (chapitre 13) comprennent les **subventions du CAS-FACE** au titre de l'électrification, la redevance d'investissement R2 versée par Enedis, les participations versées par le concessionnaire (PCT, article 8), les fonds de concours et participations perçues auprès des communes et des tiers pour un montant total de 8 250 532,46 €.

Enfin, le chapitre budgétaire 45 « comptabilité distincte » retrace les recettes liées à l'**enfouissement des réseaux de télécommunications** (appels de fonds auprès des communes et des opérateurs de réseaux) : le montant s'établit à 470 223,31 €.

ACTIVITÉ COMPTABLE DU SYNDICAT 2023 – MÉMOIRE

Le Syndicat a émis 2615 mandats de paiement et 2 692 titres exécutoires pour l'exercice 2023 en augmentant en volume respectivement de + 2,5 % pour les dépenses et + 3,2 % pour les recettes par rapport à l'exercice précédent.

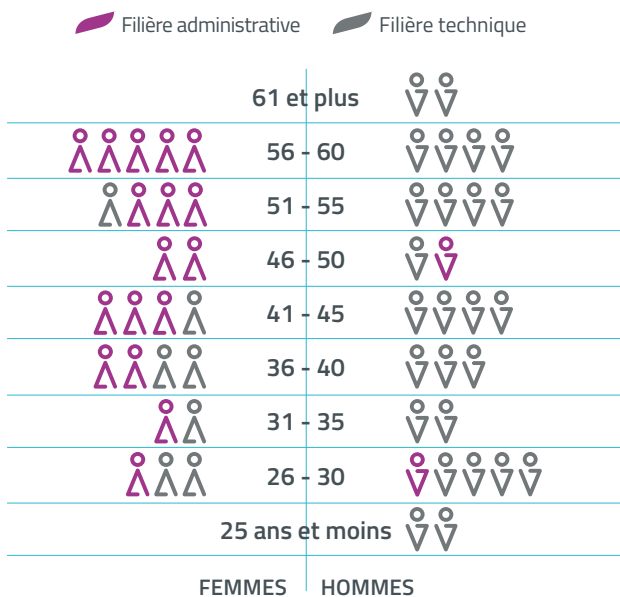


L'ÉQUIPE ET LES MOYENS

EFFECTIFS AU 31/12/2023

Catégorie	Titulaires et stagiaires		Contractuel de droit public Contrat d'apprentissage		Nombre par catégorie	Répartition par sexe	
	Filière administrative	Filière technique	Filière administrative	Filière technique		Homme	Femme
A	4	3	0	5	12	7	5
B	4	7	1	10	22	13	9
C	5	8	5	0	18	8	10
Total par filière	13	18	6	15	52	28	24
Total par Régime	35		16				
Total général							52

Répartition de l'effectif par tranche d'âge



ACTION SOCIALE

Outre l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) des fonctionnaires territoriaux de l'Agglomération Agenaise qui assure des prestations d'aides diverses, **TE 47 a mis en œuvre en 2013 la participation employeur pour la prévoyance, considérée comme un véritable progrès social en faveur des agents ayant souscrit un contrat individuel labellisé.**

En 2014, TE 47 a également mis en œuvre la **participation employeur à la protection sociale complémentaire** des agents ayant souscrit des contrats labellisés sur le risque santé.

En 2016, TE 47 a instauré la mise en place d'un dispositif de titres restaurants pour les agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé.

La valeur faciale des titres-restaurant est de 8 € depuis le 19/06/2022 (50% à la charge de l'agent et 50% à la charge de l'employeur).

Année 2023

Actions sociales	Nombre d'agents	Participation financière TE 47
Comité d'œuvres sociales COS	44	16 354,00 €
Titres restaurants	61	35 828,00 €
Participation employeur santé	43	8 980,00 €
Participation employeur prévoyance	34	4 802,00 €

ABSENTÉISME

Répartition de l'absentéisme par nombre de jours



AU 31 DÉCEMBRE 2023, L'EFFECTIF DE TE 47 EST DE 52 AGENTS :

- ▶ **31 agents fonctionnaires territoriaux**
- ▶ **21 agents contractuels** de droit public dont 2 CDI
- ▶ **1 détachement vers le secteur privé** - Catégorie A - Filière Technique - non comptabilisé

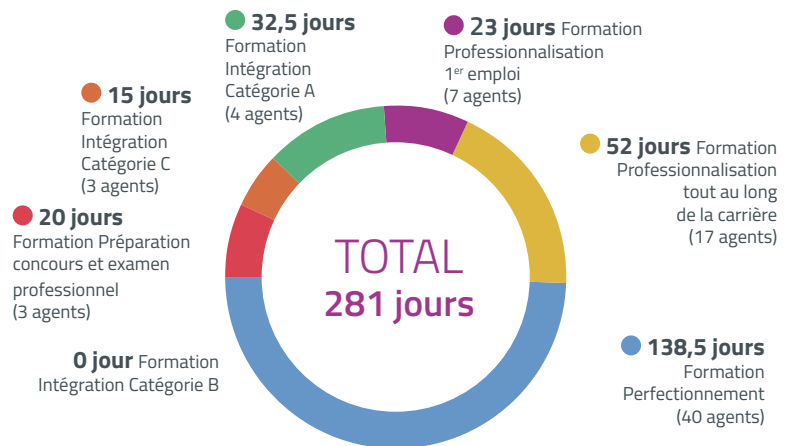
FORMATION EN 2023

TE 47 a adopté un nouveau règlement de formation en 2018.

Dans ce cadre et en fonction des objectifs fixés dans le plan de formation, **les agents ont bénéficié de 281 jours de formation au titre de l'année 2023**, dispensées par le CNFPT, BERNAT CONSEIL et d'autres organismes spécialisés dans les différents domaines d'intervention de TE 47. 2023 aura été une année de rattrapage pour les formations obligatoires dans le domaine de la Santé et Sécurité au Travail.

TE 47 a également adopté le Plan de Formation Mutualisé (PFM) en Territoire Agenais proposé par l'antenne CNFPT d'Agen.

Nombre de jours par catégories de formation



LES MOUVEMENTS ET CARRIÈRES DU PERSONNEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

PÔLE RESSOURCES

- Recrutement au 23 janvier 2023 d'une Assistante comptable et financière - CDD 1 an
- Recrutement au 1^{er} avril 2023 d'un Technicien Santé et Sécurité au Travail - CDD 1 an
- Recrutement au 1^{er} mai 2023 d'une assistante comptable et financière - CDD 1 an
- Départ par voie de mutation le 1^{er} février 2023 d'une assistante comptable et financière
- Départ par voie de mutation le 1^{er} mars 2023 d'un Technicien Santé et Sécurité au travail
- Recrutement au 1^{er} juin 2023 d'un Responsable Infrastructure IT - Contrat CDD 3ans
- Départ en retraite le 1^{er} juillet 2023 d'un Agent d'entretien et conciergerie
- Départ en retraite le 1^{er} septembre 2023 d'une Gestionnaire administrative et comptable

PÔLE JURIDIQUE

- Départ en retraite le 1^{er} septembre 2023 d'une Gestionnaire administrative et comptable
- Recrutement au 16 mars 2023 d'un Chargé de gestion des conventions de servitude - CDD 1 an
- Départ en retraite le 1^{er} mai 2023 d'une Chargée de gestion des conventions de servitude

PÔLE COMMUNICATION

- Recrutement au 12 juin 2023 en remplacement d'un agent absent d'une Chargée de communication

- Avancement de grade suite réussite examen professionnel le 15 juillet 2023 d'une chargée de communication - grade Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Recrutement au 20 septembre 2023 sur emploi non permanent d'une Assistante de communication - CDD 1 an

PÔLE ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Départ par voie de mutation le 1^{er} mars 2023 d'une Assistante administrative
- Démission en tant que fonctionnaire au 30 avril 2023 d'un Chargé d'affaires EP
- Départ par voie de mutation le 1^{er} octobre 2023 d'un Chargé d'affaires EP
- Stagiairisation au 19 mars 2023 suite fin de contrat sur un emploi permanent, d'un Chargé d'affaires EP - grade Adjoint technique
- Recrutement au 17 avril 2023 d'une Assistante administrative - CDD 1 an
- Recrutement au 1^{er} octobre 2023 d'un Chargé d'affaires EP - CDD 3 mois
- Titularisation au 20 novembre 2023 d'une chargée d'affaires EP - grade adjoint technique
- Recrutement par voie de mutation le 13 décembre 2023 d'un Chargé du suivi de la maintenance EP

PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Recrutement par voie de mutation le 1^{er} janvier 2023 d'un Chargé de mission photovoltaïque
- Stagiairisation au 1^{er} janvier 2023 suite fin de contrat sur un emploi permanent, d'un Économiste de flux - grade Adjoint technique
- Départ par voie de mutation le 17 avril 2023 d'une Conseillère énergie
- Renouvellement contrat de projet au 1^{er} juin 2023 d'un Économiste de flux - CDD 2 ans

- Recrutement par voie de mutation le 1^{er} juin 2023 d'un Conseiller en énergie
- Renouvellement contrat au 1^{er} octobre 2023 d'une Assistante technico-administrative - CDD 1 an
- Renouvellement contrat au 1^{er} novembre 2023 d'une Chargée de mission développement photovoltaïque - CDD 1 an

PÔLE ÉLECTRIFICATION RURALE

- Démission au 1^{er} février 2023 d'un apprenti en BTS Électrotechnique
- Recrutement au 1^{er} mars 2023 d'un Chargé d'affaires ER - CDD 1 an
- Recrutement au 1^{er} juin 2023 d'un Chargé d'affaires ER - CDD 1 an
- Départ par voie de mutation le 19 juin 2023 d'un Chargé d'affaires ER - Agent de maîtrise
- Recrutement au 14 décembre 2023 d'une Adjointe au responsable de pôle et Chargé d'affaires ER - CDD 3 ans
- Départ en retraite le 1^{er} janvier 2024 d'un Chargé d'affaires ER

PÔLE CONCESSIONS ET DONNÉES

- Titularisation au 1^{er} juillet 2023 d'une Chargée de développement BIOGAZ - grade attaché territorial
- Stagiairisation au 1^{er} février 2023 après réussite concours d'un Cartographe géomaticien - grade d'ingénieur
- Recrutement par voie de mutation le 15 juin 2023 d'un Géomaticien

CRÉATION PÔLE INNOVATION ET PERFORMANCE

- Recrutement au 1^{er} juillet 2023 d'une Chargée de mission pilotage de l'innovation et de la performance - CDD 3 ans

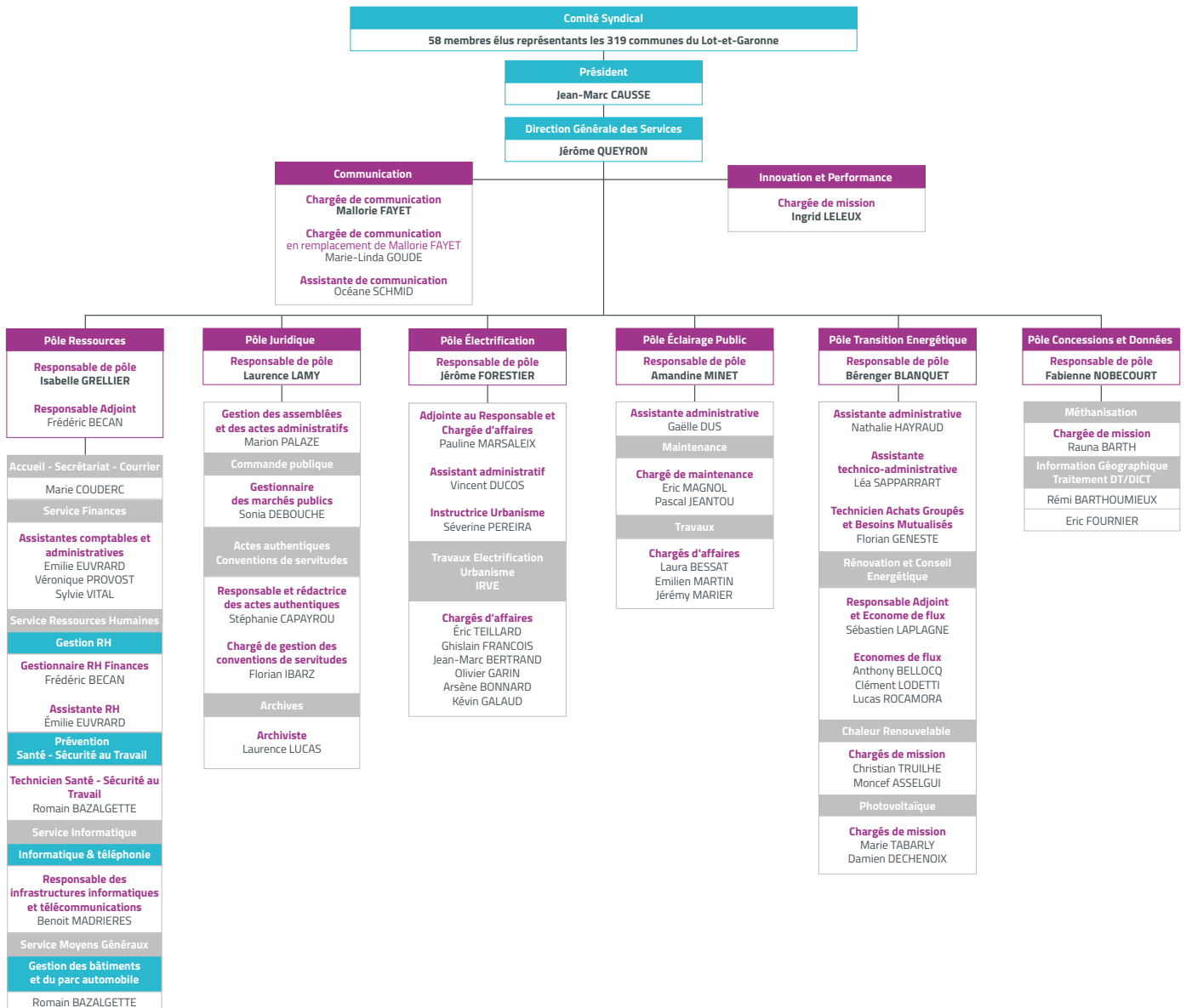
ORGANIGRAMME DES SERVICES DE TE 47



AU 31 DÉCEMBRE 2023

Organigramme des services de TE 47

au 31 décembre 2023



NOUVELLES ACTIONS TE 47

Le monde de l'énergie évolue vite et TE 47 doit s'adapter. Pour accompagner ces développements au service de l'action publique, TE 47 a mis en œuvre de nouvelles actions.





LE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

UNE INFORMATION GÉOGRAPHIQUE SOCLE POUR AFFINER LA CARTOGRAPHIE DE TOUT LE LOT-ET-GARONNE

Le PCRS c'est quoi ?

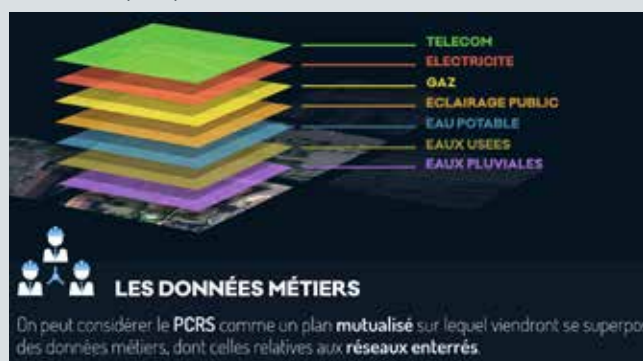
Le PCRS est un fond de plan, très précis à 10 cm près, qui permet -entre autres- à chaque gestionnaire de réseaux, de positionner de façon exacte ses réseaux sur un fond de plan unique.

La création de ce PCRS, découle de la réforme anti-endommagement des réseaux et d'une obligation réglementaire introduite par l'article 4 de l'arrêté du 22 décembre 2015 dont l'objectif est de contribuer à la réduction des dommages sur les biens et les personnes à l'occasion des travaux.

L'utilisation du PCRS est également bien plus large que cela, avec un développement possible dans le champs économique, touristique ou autre du fait de sa lecture très fine du territoire.

Les gestionnaires de réseaux ont l'obligation d'utiliser ce PCRS, notamment dans leur réponse aux DT-DICT - à partir du 1er janvier 2026.

Déclaration de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencer des Travaux (DICT)



TE 47, AUTORITÉ PUBLIQUE LOCALE COMPÉTENTE DANS LA RÉALISATION D'UN PCRS

Le législateur ayant confié la réalisation du PCRS aux autorités publiques locales compétentes (APLC), TE 47, s'est positionné en tant qu'APLC, après échanges avec les 3 entités départementales susceptibles de porter ce projet (CDG, CD 47, LGNum).

Depuis le 18 octobre 2022, TE 47 a inscrit la compétence PCRS dans ses statuts. A ce titre, et en l'absence d'autre(s) structure(s) s'inscrivant dans cette démarche, TE 47 est désormais APLC pour le PCRS.

En pratique, une APLC est l'entité Chef de file du projet tout au long de son existence, c'est-à-dire qui coordonne les parties prenantes, assure le montage financier global, anime le projet, le pilote et met en place les étapes de la mise à jour de l'outil.



Avant élaboration d'un PCRS



Après élaboration d'un PCRS



UN PROJET COLLECTIF ET DÉPARTEMENTAL, EN PARTENARIAT AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU TERRITOIRE

Le 19 juin 2023, au Campus Numérique, s'est déroulé la réunion de lancement du projet PCRS.

3 réunions techniques s'en sont ensuite suivies, initiant une phase de consultation des acteurs locaux.



Réunion de lancement PCRS du 19 juin 2023

Ces consultations se sont poursuivies tout au long de l'année 2023. Elles ont permis d'arrêter certains choix techniques et financiers.

Le PCRS sera réalisé pour tout le département au format « raster » ie constitué de photographies aériennes permettant de couvrir la totalité du territoire. L'acquisition de ses données se fait grâce à un survol du département en avion, tout en réalisant des photos à une résolution adaptée.

Un post-traitement de ces photos permet ensuite de restituer le PCRS raster sous la forme d'orthophotographies.

Durant cette phase d'acquisition des données, Enedis a proposé aux membres du Partenariat, l'opportunité d'intégrer son marché régional, permettant ainsi au projet PCRS de Lot-et-Garonne, d'acquies dès 2024, 1/3 des données du territoire (dont les 3 agglomérations) via le marché d'Enedis.

Le budget global estimatif du projet est d'environ 1,4 M €, couvrant à la fois l'acquisition des données, leur contrôle, traitement, hébergement ainsi que les phases de mise à jour et d'animation de toute la démarche sur 5 ans. Ce projet est financé par les gestionnaires de réseaux, les collectivités locales du territoire et le Département de Lot-et-Garonne.

Une gouvernance collective est en cours d'élaboration, avec une Convention de Partenariat qui liera tous les membres partenaires du projet pour une durée de 5 ans.

Un planning pluri-annuel

**Année
2023
2024**

- ▶ Concertation avec les différents acteurs impliqués
- ▶ Conventionnement avec toutes les parties
- ▶ Bouclage du financement

**Année
2024
2025**

- ▶ Acquisition des données pour 1/3 du territoire via le marché porté par Enedis
- ▶ Phase d'acquisition des autres données (2/3 du département) par un prestataire à retenir dans le cadre d'un marché lancé par TE 47.

**Fin 2025
1^{er} semestre
2026**

- ▶ Restitution et contrôle des données,
- ▶ Déploiement des solutions techniques de consultation/diffusion afin de satisfaire au plus tôt à l'échéance du 1er janvier 2026.

INNOVATION ET PERFORMANCE

Le pôle Innovation et Performance, créé en juillet 2023, a pour objectif de piloter diverses missions dans différents domaines d'activités.

Un schéma directeur pour le déploiement de bornes de recharges pour vélos à assistance électrique :

Parmi les différentes missions qui lui sont confiées, le pôle se charge notamment du déploiement des IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques) sur le territoire. Ce projet s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et vise à encourager l'utilisation de véhicules propres.

Dans cette lignée, TE 47 a mené une réflexion pour accompagner ses communes dans le déploiement de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique.

Cette réflexion menée sur l'année 2023, a engagé le lancement d'un appel d'offres en 2024, pour mener une étude d'ingénierie à l'échelle départementale. Au terme de cette étude, TE 47 disposera d'un outil opérationnel d'aide à la décision qui fera référence en la matière à l'échelon départemental et qui nous permettra d'accompagner nos communes dans le déploiement potentiel de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique.

Cette prestation d'ingénierie, à laquelle nous aurons recours, s'articule autour de trois atouts principaux :

- ▶ Une ambition écologique forte et reconnue de tous
- ▶ La contribution au développement d'un nouveau service public
- ▶ L'exemplarité d'un projet, qui pourra se déployer sur d'autres départements du territoire national



MobiVélo : Programme de déploiement de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique mis en oeuvre par TE 47.

LA RÉCUPÉRATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

Le pôle Innovation et Performance est en charge du projet RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public). Ce projet consiste en la récupération de Redevances d'Occupation du Domaine Public non versées par les opérateurs de télécommunication.

Cette mission vise à garantir le respect des règles et des droits des collectivités locales en matière d'occupation du domaine public.

La gestion des antennes hertziennes constitue également une problématique importante sur laquelle TE 47 intervient.

Dans un but d'équité et de justesse, TE 47 travaille également sur un projet de renégociation des conventions des conventions d'effacement coordonné des réseaux de télécommunication, et plus particulièrement sur l'évolution technique, juridique et financière de ces conventions.

Toujours sur la partie Télécommunication, le pôle I&P intervient également sur l'ensemble des conventions appuis communs signées entre TE 47 et les entreprises utilisatrices des supports électriques, ou d'éclairage public.

Aussi, en partenariat avec le pôle Concessions et données, un guide RODP destiné à accompagner les communes dans la gestion des Redevances d'Occupation du Domaine Public a été rédigé. Ce guide a pour objectif de fournir des recommandations et des bonnes pratiques pour une gestion efficace des redevances dues par les concessionnaires, opérateurs et exploitants de réseaux.

AUTRES MISSIONS DU PÔLE INNOVATION ET PERFORMANCE :

Organisation d'événements tels que la journée prévention : en partenariat avec le pôle Concessions et Données, le pôle Ressources et le pôle Communication. Cette initiative vise à sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la prévention et de la sécurité dans leurs activités.

▶ Réalisation, lancement et attribution du marché de recherche sur l'amiante et les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) avant travaux. Cette mission contribue à garantir la sécurité des intervenants et à prévenir les risques liés à ces substances dangereuses. Profitant du PCRS, une réflexion est menée avec le pôle Concessions et Données, pour mettre en commun les données d'analyses déjà réalisées, et ce à l'échelle départementale.

▶ Le pôle Innovation et Performance joue un rôle dans l'amélioration des pratiques et des processus. Grâce à ses actions, il contribue à promouvoir l'innovation, la performance et la durabilité des activités menées par TE 47 pour ses communes adhérentes.



Borne SEE YOU SUN



SEM AVERGIES

La Société d'Économie Mixte (SEM) AVERGIES a été **créée le 29 avril 2019 à l'initiative de TE 47 (actionnaire à 85%) et de ses co-actionnaires**, Séolis PROD (10%), Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes (2,74%) et Crédit Agricole Aquitaine (2,26%).

Elle a vocation à investir dans des projets visant à **développer les énergies renouvelables** en Lot-et-Garonne : solaire, biogaz, méthanisation, biomasse.



INDICATEURS FINANCIERS AU 31/12/23

Compte de résultat

	2022	2023
CHIFFRES D'AFFAIRES	423 809 €	589 807 €
Charges d'exploitation	-392 067 €	-637 199 €
RESULTAT FINANCIER	42 885 €	277 456 €
RESULTAT NET	78 964 €	706 400 €

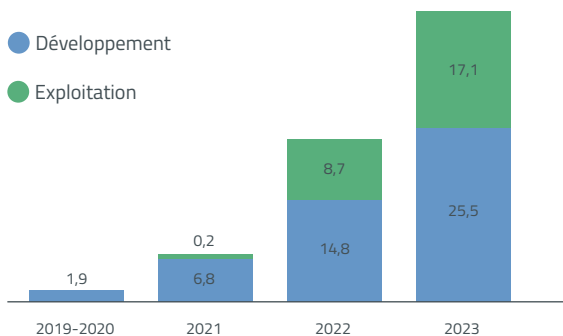
ÉVÈNEMENTS MARQUANTS



Solarisation du nouveau centre technique du SMICTOM Lot-et-Garonne Baise à VIANNE

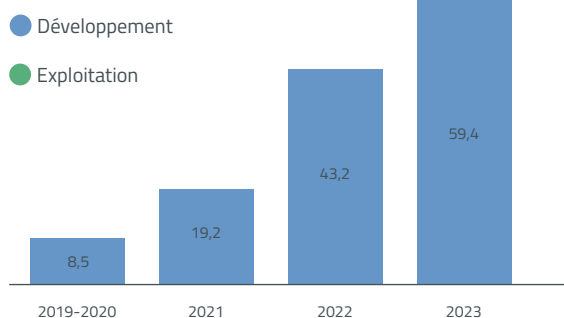
LES PROJETS EN DEVELOPPEMENT ET EN EXPLOITATION

Toitures, Bâtiments et Ombrières solaires Puissance totale - MWc



Méthaniseur agricole sur la commune de Mézin – METHALBRET

Centrales solaires au sol, flottantes et AgriPV Puissance totale - MWc



Inauguration de la centrale solaire du stade de rugby Armandie Agen

